



Document d'information
Exercice clos le 31 décembre 2023



Sommaire

| | |
|---|---------|
| Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 | Page 3 |
| Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 | Page 27 |
| Rapport de gestion | Page 45 |
| Rapport des commissaires aux comptes | Page 67 |

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Sommaire

| | |
|---|----|
| Sommaire | 4 |
| Bilan consolidé..... | 5 |
| Compte de résultat consolidé..... | 6 |
| Note 1 - Informations sur le Groupe 1000mercis - Numberly | 7 |
| Note 1.1 - Présentation du Groupe..... | 7 |
| Note 1.2 - Faits marquants de la période | 7 |
| Note 2 - Principes généraux | 8 |
| Note 3 - Méthodes de consolidation | 9 |
| Note 3.1 - Périmètre et méthode de consolidation..... | 9 |
| Note 3.2 - Conversion des états financiers | 9 |
| Note 4.1 - Ecart d'acquisition | 10 |
| Note 4.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles..... | 11 |
| Note 4.3 - Immobilisations financières et titres mis en équivalence | 13 |
| Note 4.4 – Besoin en fonds de roulement | 14 |
| Note 4.4.1 - Créances clients..... | 14 |
| Note 4.4.2 - Autres créances | 14 |
| Les autres créances se composent notamment d'une créances Crédit impôt recherche pour 2 022 k€ au 31/12/2023..... | 15 |
| Note 4.4.3 - Fournisseurs | 15 |
| Note 4.4.4 - Autres dettes | 15 |
| Note 4.5 - Trésorerie nette | 15 |
| Note 4.6 - Capitaux propres..... | 16 |
| Note 4.7 - Provisions pour risques et charges | 19 |
| Note 5.1 - Chiffre d'affaires | 20 |
| Note 5.2 - Charges externes | 21 |
| Note 5.3 - Charges de personnel..... | 21 |
| Note 5.4 - Autres produits | 21 |
| Note 5.5 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 22 |
| Note 5.6 – Résultat financier | 22 |
| Note 5.7 – Résultat exceptionnel..... | 22 |
| Note 5.8 - Impôt sur les sociétés | 22 |
| Note 5.9 – Résultat par action | 23 |
| Note 6.1 - Tableau des flux de trésorerie consolidés..... | 24 |
| Note 6.2 - Engagements hors bilan..... | 25 |
| Note 6.3 - Parties liées | 25 |
| Note 6.4 – Honoraires des commissaires aux comptes | 25 |
| Note 6.5 - Evénements post clôture..... | 26 |

Bilan consolidé

| En milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 | Variation | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|-------------|
| Immobilisations incorporelles | 1,610 | 733 | 877 | 120% |
| <i>Dont Ecarts d'acquisition</i> | | | | |
| Immobilisations corporelles | 27,501 | 27,765 | (264) | -1% |
| Immobilisations financières | 803 | 731 | 72 | 10% |
| Titres mis en équivalence | 2,938 | 2,333 | 606 | 26% |
| Actif immobilisé | 32,852 | 31,562 | 1,290 | 4% |
| Clients et comptes rattachés | 30,809 | 27,141 | 3,668 | 14% |
| Autres créances et comptes de régularisation | 8,184 | 6,751 | 1,434 | 21% |
| <i>Dont Impôts différés Actif</i> | 73 | 145 | (72) | -50% |
| Valeurs mobilières de placement | 10,526 | 511 | 10,015 | 1961% |
| Disponibilités | 11,240 | 15,030 | (3,790) | -25% |
| Actif circulant | 60,759 | 49,432 | 11,327 | 23% |
| Total Actif | 93,611 | 80,995 | 12,617 | 16% |
| En milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 | Variation | |
| Capital | 225 | 225 | | |
| Primes liées au capital | 5,574 | 5,574 | | |
| Réserves et résultat consolidés | 10,394 | 29,170 | (18,775) | -64% |
| Autres | 60 | 106 | (46) | -43% |
| Capitaux propres (Part du groupe) | 16,253 | 35,074 | (18,821) | -54% |
| Total des capitaux propres | 16,253 | 35,074 | (18,821) | -54% |
| Provisions pour risques et charges | 196 | 383 | (187) | -49% |
| Provisions | 196 | 383 | (187) | -49% |
| Dettes financières | 42,228 | 13,644 | 28,584 | 209% |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 13,187 | 8,500 | 4,686 | 55% |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 21,748 | 23,393 | (1,645) | -7% |
| <i>Dont Impôts différés Passif</i> | 190 | 158 | 33 | 21% |
| Dettes | 77,162 | 45,537 | 31,625 | 69% |
| Total Passif | 93,611 | 80,995 | 12,617 | 16% |

Compte de résultat consolidé

| En milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 | Variation | |
|--|----------------|----------------|---------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 72,784 | 76,919 | -4,136 | -5% |
| Autres produits d'exploitation | 6,001 | 1,998 | 4,003 | 200% |
| Produit d'exploitation | 78,785 | 78,918 | -132 | 0% |
| Achats consommés | -30,896 | -35,185 | 4,289 | -12% |
| Charges de personnel | -32,182 | -29,975 | -2,207 | 7% |
| Autres charges d'exploitation | -9,025 | -6,276 | -2,749 | 44% |
| Impôts et taxes | -784 | -879 | 95 | -11% |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | -2,425 | -5,055 | 2,630 | -52% |
| Charges d'exploitation | -75,312 | -77,371 | 2,059 | -3% |
| Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA | 3,473 | 1,547 | 1,926 | 125% |
| Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition | | | | |
| Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA | 3,473 | 1,547 | 1,926 | 125% |
| Produits financiers | 421 | 176 | 245 | 140% |
| Charges financières | -2,167 | -745 | -1,423 | 191% |
| Résultat financier | -1,746 | -569 | -1,178 | 207% |
| Produits exceptionnels | 1,186 | 463 | 723 | 156% |
| Charges exceptionnelles | -487 | -26 | -461 | 1800% |
| Résultat exceptionnel | 699 | 438 | 262 | 60% |
| Impôts sur les résultats | 187 | 298 | -111 | -37% |
| Résultat net des entreprises intégrées | 2,613 | 1,713 | 900 | 53% |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 704 | 507 | 197 | 39% |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 3,317 | 2,220 | 1,097 | 49% |
| Intérêts minoritaires | | | | |
| Résultat net (part du groupe) | 3,317 | 2,220 | 1,097 | 49% |

Note 1 - Informations sur le Groupe 1000mercis - Numberly

Note 1.1 - Présentation du Groupe

Le Groupe 1000mercis (ci-après « le Groupe ») est un expert reconnu en CRM digital et Marketing programmatique, de la collecte de données (base CRM, DMP) à l'activation (email, vidéo, social, in store).

Le Groupe a pour mission de concevoir des dispositifs à fort ROI incrémental pour les annonceurs souhaitant optimiser leurs actions de conquête et de fidélisation sur tous les supports digitaux.

L'activité est opérée dans plus de 50 pays, et le Groupe est présent en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis d'Amérique, aux Emirats Arabe Unis, en Israël, aux Pays-Bas, en Italie et au Canada.

1000mercis, société tête du Groupe, est une société anonyme avec un Conseil d'Administration, ayant son siège social au 28 rue de Châteaudun, Paris 9^{ème}.

Note 1.2 - Faits marquants de la période

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2023 a décidé de procéder à la distribution d'une somme de 16.767.427,76 euros prélevée sur le poste « report à nouveau », le solde étant maintenu à ce poste. En conséquence, sur la base des 2.160.751 actions composant le capital de la Société et n'étant pas auto-détenues par la Société, un dividende de 7,76 euros revient à chaque action ouvrant droit à dividende, étant précisé que ce dividende sera, comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration, complété par le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 de 2,44 euros revenant à chaque action.

Le dividende versé au titre de l'exercice 2022 et l'acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 est de 22 040k€.

Le 28 avril 2023, la SCI Châteaudun a fait l'objet d'une fusion par voie d'absorption de la SCI Châteaudun par la Société 1000mercis SA. Le traité de fusion a été établi par acte sous seing privé en date du 15 mars 2023 entre 1000mercis SA et la Société civile immobilière Châteaudun ; y compris ses annexes dont les comptes annuels de la Société civile immobilière Châteaudun et la situation comptable estimée de la SCI Châteaudun au 28 avril 2023. La validation du mali définitif lors du conseil d'administration du 22 mars 2024 est d'une valeur de 1 553 561€.

Le 11 mai 2023, la Société a procédé à un refinancement de son actif immobilier sis 28 rue de Châteaudun 75009 Paris en contractant un emprunt à hauteur de 42.000.000 d'euros. Le prêt a été consenti pour une durée de seize ans et 2 mois à compter de la date de signature et est garanti par une hypothèque conventionnelle sur l'immeuble pour un montant de 44.940.000 €.

La Société a souscrit le 9 juin 2023 les contrats de couverture de taux suivants :

- Un swap flooré couvrant 33.500.000,00 € à partir de 11 août 2023 jusqu'au 11 août 2027 ;
- Un cap de strike 4% couvrant 26.300.000,00€, du 11 août 2027 jusqu'au 11 août 2030 ;
- Un cap de strike 5.00% couvrant 24.300.000,00 € à partir de 11 août 2030 jusqu'au 11 août 2033.

Ils permettent de maintenir une couverture de 67% du montant du prêt tout au long de sa durée.

Note 2 - Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis selon les normes françaises applicables aux sociétés non cotées sur un marché réglementé, en application du Règlement n° 2020-01 du 9/10/2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les principes et méthodes comptables retenus, au 31 décembre 2023, sont les mêmes que ceux retenus dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2022.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur premier semestre le 30 juin et leur exercice le 31 décembre. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros, devise fonctionnelle de la société et arrondis à l'euro le plus proche.

L'exercice social a une durée de 12 mois et les comptes consolidés présentés sont relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Ces comptes sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre en 2022.

Le 22 mars 2024, le Conseil d'Administration de la société a arrêté les comptes consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2023.

Note 3 - Méthodes de consolidation

Note 3.1 - Périmètre et méthode de consolidation

Une filiale est consolidée selon la méthode de l'intégration globale (IG) lorsque le Groupe a le contrôle exclusif de celle-ci. Ce contrôle exclusif implique la capacité de diriger l'activité, l'exposition au rendement variable de la société et la faculté d'exercer le pouvoir influençant les rendements.

Une filiale est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence (MEE) lorsque le Groupe a une influence notable, soit un pourcentage d'intérêts inférieur à 20%.

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

| Société | 31-Dec-23 | | 31-Dec-22 | | Siège social |
|-----------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|---|
| | Pourcentage d'intérêts | Méthode de consolidation | Pourcentage d'intérêts | Méthode de consolidation | |
| 1000mercis | 100% | IG | 100% | IG | 28, rue de Châteaudun 75009 Paris |
| Numberly | 100% | IG | 100% | IG | 28, rue de Châteaudun 75009 Paris |
| Ocito | 100% | IG | 100% | IG | 28, rue de Châteaudun 75009 Paris |
| Numberly Ltd | 100% | IG | 100% | IG | 7, Portland Place Londres (Royaume Uni) |
| 1000mercis Inc | 100% | IG | 100% | IG | 33 West 19th street 4th Floor, New York (Etats-Unis) |
| Matiro | 100% | IG | 100% | IG | 28, rue de Châteaudun 75009 Paris |
| SCI Châteaudun | NA | NA | 100% | IG | 28, rue de Châteaudun 75009 Paris |
| Numberly DMCC | 100% | IG | 100% | IG | Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers Sheikh Zahed Road Dubaï |
| Numberly B.V | 100% | IG | 100% | IG | Reguliersgracht 41, 1017LK AMSTERDAM (Pays-Bas) |
| 1000mercis Israël | 100% | IG | 100% | IG | WeWork Saroná, 3 Aluf Kalman Magen St. Tel Aviv (Israël) |
| Numberly, marketing interactif | 100% | IG | 100% | IG | B915-1470 Rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada) |
| Customer Experience Group Limited | 20% | MEE | 20% | MEE | 5/F, B2B Centre, 35 Connaught Road West. Sheung Wan (Hong-Kong) |

Note 3.2 - Conversion des états financiers

Les données des états financiers des entités du Groupe sont mesurées dans la monnaie de leur environnement économique principal (celui dans lequel l'entité génère et dépense principalement sa trésorerie) : elle est appelée monnaie fonctionnelle.

La conversion de la monnaie de fonctionnement à la monnaie de la société mère est faite selon la méthode du cours de clôture. Les éléments du bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et ceux du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les parités d'échange des devises contre 1 euro sont :

| 31-Dec-23 | AED | CAD | GBP | HKD | ILS | USD |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Taux de clôture | 0.24820 | 0.68297 | 1.15068 | 0.11586 | 0.25004 | 0.90498 |
| Taux moyen | 0.25236 | 0.68513 | 1.14955 | 0.11810 | 0.25079 | 0.92456 |

| 31-Dec-22 | AED | CAD | GBP | HKD | ILS | USD |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Taux de clôture | 0.26162 | 0.69252 | 1.12748 | 0.12025 | 0.26628 | 0.93756 |
| Taux moyen | 0.25804 | 0.72975 | 1.17287 | 0.12119 | 0.28280 | 0.94887 |

Note 4.1 - Ecarts d'acquisition

Principe comptable

Les écarts d'acquisition sont constitués de la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation de chaque société consolidée et la quote-part d'intérêts de 1000mercis dans l'actif net résultant de l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les frais liés aux acquisitions sont intégrés au coût d'acquisition pour la détermination de l'écart d'acquisition.

En application des règles relatives à l'amortissement des écarts d'acquisition issues du règlement ANC 2015-07 et compte tenu de l'évolution technologique rapide des marchés sur lesquelles elle opère, 1000mercis a considéré que son horizon d'investissement dans les filiales était d'une durée de 7 ans et que cette durée pouvait être retenue comme durée d'utilisation des écarts d'acquisition.

Dans l'hypothèse de l'identification d'indices de perte de valeur, la valeur actuelle des écarts d'acquisition non intégralement amortis est testée afin d'apprécier, par des approches DCF ou par référence à une juste valeur décotée de frais de commercialisation, l'opportunité de constater des dépréciations en sus des dotations aux amortissements

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | Augmentation | diminution | 31.12.2023 |
|---|------------|--------------|------------|------------|
| Ecart d'acquisition | 12,522 | | | 12,522 |
| Amortissements des écarts d'acquisition | -12,522 | | | -12,522 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition | | | | |
| Valeur nette | 0 | | | 0 |
| Impact flux de trésorerie | | | | |

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Ocito a été déterminé de la manière suivante :

| En euros | Ocito |
|--|------------------|
| Coût d'acquisition des titres Ocito | 8 685 655 |
| Capitaux propres au 1 ^{er} mai 2008 | -751 072 |
| Ecart d'acquisition | 7 934 583 |

L'écart d'acquisition d'Ocito est amorti en totalité depuis l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Matiro a été déterminé de la manière suivante :

| En euros | Matiro |
|--|----------------|
| Coût d'acquisition des titres Matiro | 750 552 |
| Capitaux propres au 1 ^{er} juillet 2013 | 36 786 |
| Ecart d'acquisition | 787 338 |

L'écart d'acquisition de Matiro est amorti en totalité depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- L'écart d'acquisition relatif à l'entrée dans le périmètre de la société Customer Experience Group Limited a été déterminé de la manière suivante :

| En euros | Customer Experience Group Limited |
|---|-----------------------------------|
| Coût d'acquisition des titres Customer Experience Group Limited | 4 520 889 |
| Capitaux propres au 1 ^{er} septembre 2014 | -721 389 |
| Ecart d'acquisition Customer Experience Group Limited | 3 799 500 |

L'écart d'acquisition de Customer Experience Group est amorti en totalité depuis l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Note 4.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Principe comptable

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de :

- logiciels et de licences qui sont amortis sur la durée d'utilité comprise en fonction de la nature des logiciels (1 à 3 ans).
- frais de développement d'outils logiciels utiles à l'activité. Les coûts de développement répondant aux six critères d'activation définis par le PCG sont activés. Les critères sont : faisabilité technique, intention de l'achever et de l'utiliser, capacité d'utilisation, avantages économiques futurs, disponibilité des moyens pour l'achever et évaluation fiable des dépenses attribuables au projet. Ces frais activés de sont amortis sur une durée de 3 ans en linéaire à partir de la date mise en service de l'immobilisation.
- frais d'acquisition du siège social, amortis sur 5 ans.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Les plans de prévisions de trésorerie rattachés aux immobilisations incorporelles ne révèlent aucun indice de perte valeur .

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les durées et modes d'amortissement sont les suivants :

- constructions durée de 3 à 28 ans selon les composants
- matériel informatique d'exploitation 3 ans dégressif
- installations agencements 5 à 10 ans linéaire
- matériel de bureau et informatique 3 ans linéaire et dégressif
- mobilier 4 à 5 ans linéaire

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | Augmentation | Diminution | Ecart de conversion | 31.12.2023 |
|--|---------------|--------------|--------------|---------------------|---------------|
| Frais d'établissement | 2,891 | | | | 2,891 |
| Concessions, brevets et droits similaires | 8,832 | 727 | 423 | | 9,136 |
| Fonds commercial | - | | | | - |
| Ecart d'acquisition | 12,521 | | | | 12,521 |
| Immobilisations incorporelles en cours | | 784 | | | 784 |
| Immobilisations incorporelles | 24,244 | 1,510 | 423 | 0 | 25,331 |
| Terrains | 17,500 | | | | 17,500 |
| Constructions | 18,375 | | | | 18,375 |
| Installations techniques, matériel & outillage | 65 | | | | 65 |
| Autres immobilisations corporelles | 9,282 | 135 | 2,500 | (3) | 6,914 |
| Immobilisations corporelles en cours | - | | | | - |
| Immobilisations corporelles | 45,221 | 135 | 2,500 | (3) | 42,854 |
| Total | 69,465 | 1,646 | 2,923 | (3) | 68,185 |

Le 30 juillet 2014, le Groupe a acquis son siège social situé 28, rue de Châteaudun 75009 Paris pour 35 millions d'euros hors droits. La valeur de l'immeuble a été comptabilisée et amortie par composants

selon le rapport de l'expert immobilier indépendant désigné par la société. La valeur de composants et leur durée d'amortissement sont les suivantes :

| Composant | Valeur (euros) | Amortissement linéaire (Durée) |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| Terrain | 17 500 000 | Non applicable |
| Structure - Plancher - Réseaux | 6 300 000 | 28 ans |
| Huisseries - Menuiseries extérieures | 3 500 000 | 26 ans |
| Etanchéité - Ravalement | 7 000 000 | 14 ans |
| Ascenseurs éléments techniques | 700 000 | 3 ans |
| Immeuble | 35 000 000 | |

Les amortissements se détaillent comme suit :

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | Dotation | Reprise | Ecart de conversion | Autres variations | 31.12.2023 |
|--|-------------------|-----------------|----------------|----------------------------|--------------------------|-------------------|
| Frais d'établissement | (2,890) | | | | | (2,890) |
| Concessions, brevets et droits similaires | (7,849) | (743) | | | 423 | (8,169) |
| Amortissements des écarts d'acquisition | (12,521) | | | | | (12,521) |
| Amortissements des immobilisations incorporelles | (23,261) | (743) | 0 | - | 423 | (23,581) |
| Concessions, brevets et droits similaires | (250) | | 110 | | | (140) |
| Fonds commercial | - | | | | | - |
| Dépréciations des immobilisations incorporelles | (250) | 0 | 110 | | | (140) |
| Constructions | (9,059) | (913) | 907 | | | (9,065) |
| Installations techniques, matériel & outillage | (65) | | | | | (65) |
| Autres immobilisations corporelles | (8,332) | (394) | | 3 | 2,500 | (6,223) |
| Amortissements des immobilisations corporelles | (17,456) | (1,306) | 907 | 3 | 2,500 | (15,353) |
| Amortissements et dépréciation sur actif immobilisé | (40,967) | (2,050) | 1,017 | 3 | 2,923 | (39,074) |
| Valeur nette comptable sur actif immobilisé | 28,498 | | | | | 29,111 |

Note 4.3 - Immobilisations financières et titres mis en équivalence

Principe comptable

Les immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés. Les titres mis en équivalence concernent la participation au capital de Customer Experience Group Ltd valorisés selon cette méthode de consolidation.

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | Augmentation | Diminution | Ecart de conversion | Variations | 31.12.2023 |
|--|--------------|--------------|-------------|---------------------|------------|--------------|
| Titres de participation | 4 | | | | | 4 |
| Créances rattachées à des part. < 1 an | - | | | | | - |
| Titres immobilisés (courants) | - | | | | | - |
| Prêts | 517 | 75 | | | | 592 |
| Dépôts et cautionnements versés | 156 | 13 | (16) | | | 153 |
| Autres créances immobilisées | 54 | | | | | 54 |
| Immobilisations financières | 731 | 88 | (16) | 0 | 0 | 803 |
| Titres mis en équivalence | 2,333 | | | (99) | 704 | 2,938 |
| Actifs financiers | 3,064 | 88 | (16) | (99) | 704 | 3,741 |

| En milliers d'euros | 31.12.2023 | < 1 an | 1 an<<2 ans | 2 ans<<3 ans | 3 ans<<4 ans | 4 ans<<5 ans |
|---------------------------------|------------|------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Prêts | 592 | 592 | | | | |
| Dépôts et cautionnements versés | 153 | 153 | | | | |
| Autres créances immobilisées | 54 | 54 | | | | |
| Total | 799 | 799 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Les titres mis en équivalence correspondent aux intérêts de 1000mercis dans les capitaux propres au 31 décembre 2023 de la société Customer Experience Group Ltd, filiale détenue à 20 % depuis le 5 septembre 2014.

Au 31 décembre 2023, les créances immobilisées (54 k€) correspondent à la somme mise à disposition de Gilbert Dupont en exécution du contrat de liquidité (cf. note 4.6 - Capitaux propres).

Note 4.4 – Besoin en fonds de roulement

Principe comptable

Clients

Les créances clients sont initialement évaluées à la juste valeur, qui correspond à la valeur nominale diminuée des pertes de valeur.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place lorsque la valeur comptable de la créance est supérieure à sa valeur recouvrable.

Autres créances

Les autres créances courantes sont initialement évaluées à la juste valeur, qui correspond à la valeur nominale diminuée le cas échéant des pertes de valeur.

Elles font l'objet d'une dépréciation déterminée, s'il existe un indice de perte de valeur, par la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

Fournisseurs

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles correspondent à leur valeur nominale.

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | Variations de BFR liées à l'activité | Autres variations | 31.12.2023 |
|-----------------------|---------------|---|-------------------|---------------|
| Clients | 27,141 | 2,648 | 1,020 | 30,809 |
| Autres créances | 6,751 | 1,434 | | 8,184 |
| <i>Total créances</i> | <i>33,892</i> | <i>4,082</i> | <i>1,020</i> | <i>38,993</i> |
| Fournisseurs | 8,500 | 4,686 | | 13,187 |
| Autres dettes | 23,393 | -1,645 | | 21,748 |
| <i>Total dettes</i> | <i>31,893</i> | <i>3,041</i> | <i>0</i> | <i>34,934</i> |
| BFR | 1,998 | 1,041 | -1,020 | 4,059 |

Le résultat consolidé de 1000mercis est impacté positivement à hauteur de 1m€ avant impôt par la reprise d'une dépréciation constatée dans ses comptes consolidés au titre de l'exercice 2022, relative à une créance client d'une filiale intégrée, encaissée postérieurement à l'approbation des comptes consolidés précités mais antérieurement à l'arrêté définitif des comptes annuels de la filiale qui ne comportent donc pas cette dépréciation. Ce changement d'appréciation conduit à neutraliser cette reprise de provision dans la détermination de la marge brute d'autofinancement présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Les autres créances et autres dettes incluent respectivement les charges et produits constatés d'avance et sont exclusives des soldes d'impôts différés.

Note 4.4.1 - Créances clients

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | 31.12.2023 | Moins d'un an | Entre 1 et 5 ans | Plus de 5 ans |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------|---------------|
| Clients et comptes rattachés | 30,238 | 31,564 | 31,564 | | |
| Perte de valeur | -3,097 | -754 | | | |
| Créances clients nettes | 27,141 | 30,809 | 31,564 | | |

Note 4.4.2 - Autres créances

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | 31.12.2023 | Moins d'un an | Entre 1 et 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|--------------|--------------|---------------|------------------|---------------|
| Personnel et organismes sociaux | 176 | 194 | 194 | | |
| Etat | 2,844 | 3,863 | 3,863 | | |
| Impôts différés | 145 | 73 | 73 | | |
| Etat impôts sur les sociétés | 2,509 | 2,193 | 2,193 | | |
| Autres créances et comptes de régularisation | 398 | 1,388 | 1,388 | | |
| Charges constatées d'avance | 679 | 474 | 474 | | |
| Autres créances et comptes de régularisation | 6,751 | 8,184 | 8,184 | - | - |

Au 31/12/2023, les autres créances se composent notamment d'une créances Crédit impôt recherche pour 2 022 k€ et les charges à répartir attachées à l'emprunt de 42m€ pour 1 3,m€.

Note 4.4.3 - Fournisseurs

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | 31.12.2023 |
|--|--------------|---------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 8,500 | 13,187 |
| Autres | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 8,500 | 13,187 |

Note 4.4.4 - Autres dettes

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | 31.12.2023 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Dettes sociales | 5,726 | 4,549 |
| Dettes fiscales | 7,881 | 9,460 |
| Impôts différés passif | 158 | 190 |
| Impôt sur les sociétés | 525 | 74 |
| Autres | 2,205 | 2,381 |
| Produits constatés d'avance | 6,898 | 5,093 |
| Autres dettes | 23,393 | 21,748 |

La totalité des autres dettes sont à échéance de moins d'un an.
Les produits constatés d'avance correspondent à des prestations facturées au 31 décembre 2023 mais non réalisées à cette date.

Note 4.5 - Trésorerie nette

Principe comptable

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du coût historique. Le cas échéant les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée par catégorie afin de ramener leur valeur au cours de clôture ou à leur valeur liquidative lorsque celle-ci est inférieure.

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | 31.12.2023 |
|--|---------------|-----------------|
| Trésorerie active nette | 15,025 | 11,008 |
| Intérêts courus non échus s/ dispo. | 5 | - |
| VMP - Equivalents de trésorerie | 511 | 10,758 |
| Disponibilités | 15,541 | 21,766 |
| Emprunts auprès établis. de crédit - non courant | 13,434 | 41,738 |
| Dépôts et cautionnements reçus | 145 | 172 |
| Intérêts courus sur emprunts | 65 | 315 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | | 4 |
| Dettes financières | 13,645 | 42,230 |
| Trésorerie nette | 1,896 | (20,464) |

Au 31 décembre 2023, la trésorerie disponible s'élève à 21 766 K€ dont :

- 11 008K€ de compte bancaire
- 10758 K€ de FCP et DAT. Les plus-values latentes au 31 décembre 2023 ne sont pas significatives.

Les dettes financières de 41738K€, sont principalement relatives :

- au remboursement du prêt souscrit en 2014 pour l'acquisition du siège social de 1000mercis SA à hauteur de 25 millions d'euros sur 15 ans au taux fixe de 2,90%. Le remboursement a été de 13,4m€
- à la souscription d'un prêt de 42m€
- aux intérêts courus rattachés à ce prêt.

| En milliers d'euros | Total |
|---|---------------|
| Emprunt - valeur nominale | 42,000 |
| Remboursements cumulés sur l'exercice précédent | 0 |
| Remboursement sur la période | -263 |
| Solde de l'emprunt au 31.12.2022 | 41,738 |
| Échéance à moins d'un an | 578 |
| Échéance entre 1 et 5 ans | 3,098 |
| Échéance à plus de 5 ans | 38,063 |
| Impact flux de trésorerie | -263 |

La Société a souscrit le 9 juin 2023 les contrats de couverture de taux suivants :

- Un swap flooré couvrant 33.500.000,00 € à partir de 11 août 2023 jusqu'au 11 août 2027 ;
- Un cap de strike 4% couvrant 26.300.000,00€, du 11 août 2027 jusqu'au 11 août 2030 ;
- Un cap de strike 5.00% couvrant 24.300.000,00 € à partir de 11 août 2030 jusqu'au 11 août 2033.

Ils permettent de maintenir une couverture de 67% du montant du prêt tout au long de sa durée.

Les dépôts reçus correspondent aux dépôts de garantie versés par les locataires extérieurs au groupe de l'immeuble du 28 rue de Châteaudun 75009 Paris.

Note 4.6 - Capitaux propres

➤ Tableau de variation des capitaux propres

| en milliers d'euros | Capital | Primes liées au capital | Réserves | Auto-contrôle | Réserves de conversion groupe | Résultat net (Part du groupe) | Capitaux propres (Part du groupe) |
|--|------------|-------------------------|---------------|---------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| 2022 | 225 | 5,574 | 26,950 | | 106 | 2,220 | 35,074 |
| Affectation du résultat N-1 | | | 2,220 | | | (2) | |
| Distribution/ brut versé | | | (22,062) | | | | (22,062) |
| Résultat | | | | | | 3 | 3,317 |
| Reclassement, restructuration et changement de méthode | | | (30) | | | | (30) |
| Ecart de conversion, effet de change | | | | | (46) | | (46) |
| Autre | | | | | (0) | 1,096 | (0) |
| 2023 | 225 | 5,574 | 7,077 | | 60 | 3,317 | 16,253 |

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2023 a décidé de procéder à la distribution d'une somme de 16.767.427,76 euros prélevée sur le poste « report à nouveau », le solde étant maintenu à ce poste. En conséquence, sur la base des 2.160.751 actions composant le capital de la Société et n'étant pas auto-détenues par la Société, un dividende de 7,76 euros reviendra à chaque

action ouvrant droit à dividende, étant précisé que ce dividende sera, comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration, complété par le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 de 2,44 euros revenant à chaque action.

Le dividende versé au titre de l'exercice 2022 et l'acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 est de 22 040k€.

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis n'a procédé à aucun achat d'action propre au cours de l'année 2023.

Au 31 décembre 2023, 1000mercis possède 2 444 actions propres pour une valeur de 55 K€ dans le cadre de son contrat de liquidité. La valorisation de ces actions au cours moyen au 31 décembre 2023 s'élève à 61K€.

Depuis le 15 janvier 2013 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600 000 €, en espèces, affectés au compte de liquidité.

La mise en œuvre d'un contrat de rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital conformément aux dispositions de l'article 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dûment informé du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003.

A ce titre, 1000mercis a possèdè à la clôture 1 321 k€ d'actions propres, soit 83 889 actions. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée. La valorisation des actions au cours moyen au 31 décembre 2023 s'établit à 2 080 k€.

Les actions propres détenues dans le cadre de ces deux contrats ont été imputées sur les capitaux propres consolidés pour 1 376k€, contre 1 394 k€ lors du précédent exercice, soit une variation de 18 k€ par rapport à l'exercice précédent.

➤ **Instruments dilutifs - Plans d'attribution gratuite d'actions**

| en actions | IP5 | IP6 | IP7 | Total |
|----------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| Solde au 31.12.2022 | 1,496 | 1,892 | | 3,388 |
| Attribution | | | 384 | 384 |
| Exercice | 880 | 308 | | 1,188 |
| Annulation | 616 | 308 | | 924 |
| Solde au 31.12.2022 | - | 1,276 | 384 | 1,660 |

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018 a, dans sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Dans le cadre du plan Impact Player 5, adopté par le conseil lors de sa réunion du 3 juin 2020 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, sur les 1.496 actions ayant été attribuées gratuitement, 616 actions ont été annulées 880 actions ont été attribuées définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2023, plus aucune action ne peut être acquise définitivement au titre du plan Impact Player 5.

Dans le cadre du plan Impact Player 6, adopté par le conseil lors de sa réunion du 2 juin 2021 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 2 juin 2021, sur les 1.892 actions ayant été attribuées gratuitement, 308 actions ont été annulées, et 308 actions ont été attribuées définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2023, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Impact Player 6 s'élève à 1.276.

Dans le cadre du plan Impact Player 7, adopté par le conseil lors de sa réunion du 4 septembre 2023 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 28 avril 2023, sur les 384 actions ayant été attribuées gratuitement, aucune action n'a été annulées ni attribuée définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2023, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Impact Player 7 s'élève à 384.

Note 4.7 - Provisions pour risques et charges

Principe comptable

Provisions pour risques et charges

Le groupe a pris l'option de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite au passif du bilan. Les informations correspondantes figurent en engagement hors bilan (Cf. Note 6.2 – Engagements hors bilan).

| En milliers d'euros | 31.12.2022 | 31.12.2023 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Provisions pour litiges | 256 | 12 |
| Autres provisions pour litiges | 127 | 81 |
| Provision pour perte de change | - | 103 |
| Provisions | 383 | 196 |

Les provisions pour risques au titre de l'exercice 2023 sont principalement dus au risque pour perte de change

Note 5 - Informations complémentaires sur le compte de résultat

Note 5.1 - Chiffre d'affaires

Principe comptable

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement constitué de trois sources de revenus : la publicité interactive, le marketing interactif, et le marketing mobile.

Le marketing interactif consiste à effectuer des opérations de conquête et de fidélisation sur les médias interactifs ainsi que la mise en œuvre de programmes CRM et DMP pour le compte de la clientèle. Les contrats de publicité interactive prévoient la sélection, la mise à disposition d'adresses email, d'adresses postales ou de numéros de SMS d'internautes ayant donné leur consentement ainsi que le routage de messages promotionnels ciblés vers ces individus par 1000mercis pour la réalisation d'opérations de publicité interactive. 1000mercis propose également à des annonceurs la gestion complète de tout ou partie de leur marketing interactif.

Le fait générateur du Chiffre d'affaires lié au marketing interactif est la prestation.

Le chiffre d'affaires de publicité interactive provient notamment de la monétisation de l'audience des sites des partenaires regroupés au sein du programme Email Attitude et des sites internet 1000mercis ainsi que des activités de trading en RTB. Le fait générateur du chiffre d'affaires est l'envoi des messages pour les activités de publicité interactive et la prestation pour le Trading RTB.

Pour les activités programmatiques, les contrats de services ne précisent qu'exceptionnellement et depuis peu que les achats programmatiques relèvent de mandats de paiement confiés au groupe.

La méthode comptable appliquée consistant à comptabiliser en charges et produits d'exploitation les achats programmatiques est maintenue pour l'ensemble des contrats. Cette option comptable, dérogatoire à la règle du Plan comptable général, est maintenue par souci d'uniformiser la présentation de ces opérations dans le compte de résultat et du fait de la complexité comptable, organisationnelle et commerciale, inhérente à un changement de règle comptable. La note 5.2 ci-après, qui présente le montant annuel des achats programmatiques, permet une lecture des comptes de résultat exclusive de ces montants en produits et charge.

Le chiffre d'affaires des opérations de trading en RTB est en principe comptabilisé selon la méthode à l'avancement des coûts engagés. Néanmoins, les résultats à terminaison des opérations en cours à la clôture de l'exercice ne pouvant être estimés de façon fiable par budget programmatique, la marge de Numberly est comptabilisée à terminaison des opérations de trading, par client.

Le chiffre d'affaires de l'activité marketing mobile provient de la mise en œuvre de campagnes publicitaires SMS et MMS et de services mobiles (sites mobile, applications i-phone, Android...).

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de l'envoi des SMS et MMS ou de la réalisation de la prestation. ou d'abonnement de frais de mise en place des campagnes publicitaires.

| en milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Marketing interactif | 32,901 | 30,911 |
| Publicité Interactive | 14,641 | 15,254 |
| Marketing Mobile | 25,242 | 30,754 |
| Chiffre d'affaires par segment | 72,784 | 76,919 |
| France | 54,646 | 58,213 |
| International | 18,138 | 18,707 |

Note 5.2 - Charges externes

| en milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|---------------|---------------|
| Charges facturées par les partenaires | 3,187 | 4,669 |
| charges facturés par les opérateurs et reversements clients | 11,900 | 12,318 |
| Achats média RTB | 17,128 | 20,442 |
| Autres achats et charges externes | 6,270 | 4,478 |
| Autres achats | 1,435 | (472) |
| Total | 39,921 | 41,435 |

Les charges facturées par les partenaires correspondent notamment aux sommes versées aux propriétaires des bases au titre de leur participation au programme de bases de données mutualisées de la société 1000mercis (programme Email Attitude) et aux dépenses d'affiliation.

Les charges facturées par les opérateurs et reversements clients correspondent à des achats de SMS, aux abonnements et frais de gestion, ainsi qu'aux achats d'études et de prestations aux opérateurs de télécommunications supportés par la société Ocito.

Note 5.3 - Charges de personnel

| en milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|-----------------------------|-----------------|-----------------|
| Rémunérations du personnel | (23,448) | (21,693) |
| Charges de personnel | (8,082) | (7,505) |
| Autres charges de personnel | (653) | (558) |
| Participation | - | (219) |
| Charges de personnel | (32,182) | (29,975) |

Les rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction ou de gérance est de 398 K€

L'effectif moyen 2023 est de 397 salariés contre 353 au 31 décembre 2022.

Note 5.4 - Autres produits

| en K€ | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|--------------|--------------|
| Production immobilisée | 784 | |
| Subventions d'exploitation | 141 | 103 |
| Reprises de dépréciations et provisions (1) | 2,788 | 1,114 |
| Transferts de charges d'émission d'emprunts | 1,346 | |
| Loyers quittancés et divers produits | 942 | 781 |
| Autres produits | 6,001 | 1,998 |

(1) dont 1 020 k€ correspondant à la reprise de dépréciation explicitée dans la note 4.4

Les autres produits incluent notamment les loyers des locataires hors groupe de l'immeuble du 28 rue de Châteaudun 75009 Paris qui est le siège social de 1000mercis.

Note 5.5 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

| En milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|----------------|----------------|
| Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles | (743) | (2,338) |
| Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles | (1,306) | (550) |
| Dot./Amt. Charges à répartir | (84) | |
| Dot. aux provisions d'exploitation | (81) | (127) |
| Dotations pour dépr. des actifs circulants | (210) | (2,040) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | (2,425) | (5,055) |

Note 5.6 – Résultat financier

| en milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|----------------|--------------|
| Gains de change sur opérations financières | 88 | 167 |
| Produits nets sur cession de VMP | | |
| Autres produits et charges financiers | 230 | 8 |
| Charges d'intérêts | (1,540) | (407) |
| Pertes de change sur opérations financières | (524) | (337) |
| Résultat financier | (1,746) | (568) |

Note 5.7 – Résultat exceptionnel

| en milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|------------|------------|
| Charges exceptionnelles sur opération de gestion | (487) | (26) |
| VNC des immo. incorp. cédées | | |
| Autres | 1,151 | 221 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 35 | 242 |
| Résultat exceptionnel | 699 | 438 |

Les produits exceptionnels sur opération de gestion sont liés à une correction d'erreur distincte du résultat courant sur des amortissements sur immobilisations corporelles, attaché à l'immeuble du 28 rue de Châteaudun Paris 9eme, siège sociale de la Société, au cours de la période 2017 à 2021 à hauteur de 907 k€ (cf note 4.2. supra).

L'incidence de cette correction d'erreur sur les capitaux propres consolidés à l'ouverture de l'exercice 2023, après impôt sur les sociétés, s'élève à 680 k€.

Note 5.8 - Impôt sur les sociétés

| en milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|------------|------------|
| Impôt sur les bénéfices | 233 | 278 |
| Impôts différés | (105) | 20 |
| Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale | 59 | |
| Produits/ (Charges) d'impôts | 187 | 298 |

Preuve d'impôt

| En milliers d'euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|-------------|-------------|
| Résultat consolidé avant impôt | 3317 | 2220 |
| Amortissement des écarts d'acquisition | 0 | 0 |
| Impôt sur les résultat | -187 | -298 |
| Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence | -704 | -507 |
| Résultat consolidé avant impôt | 2426 | 1416 |
| Taux d'impôt courant en France | 25% | 25% |
| Impôt théorique | 607 | 354 |
| Impact des différences permanentes | 101 | -49 |
| Impact des différences liées aux crédits d'impôts | -555 | -680 |
| Impact des autres différences (dont contribution sociale) | -340 | 77 |
| Charge d'impôt du groupe | -187 | -298 |

Note 5.9 – Résultat par action

| En actions | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Nombre d'actions composant le capital social | 2,246,248 | 2,246,248 |
| Actions autodétenues | (86,333) | (87,521) |
| Plan d'actions gratuites | 1,660 | 3,388 |
| Nombre d'actions en dilué | 2,161,575 | 2,162,115 |

| En euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Résultat net | 3,316,905 | 2,219,958 |
| Nombre d'actions | 2,159,915 | 2,158,727 |
| Résultat net par action | 1.54 | 1.03 |

| En euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat net | 3,316,905 | 2,219,958 |
| Nombre d'actifs y compris les éléments dilués | 2,161,575 | 2,162,115 |
| Résultat net par action diluées | 1.53 | 1.03 |

Note 6 - Autres informations

Note 6.1 - Tableau des flux de trésorerie consolidés

| En K euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net total des entités consolidées | 3,317 | 2,220 |
| Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations | 1,752 | 2,245 |
| Correction d'erreur sur amortissements de l'immeuble (cf note 5.7) | (907) | |
| Neutralisation/Réprise de dépréciation (cf note 4.4) | (1,020) | |
| Variation de l'impôt différé | 105 | (87) |
| Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs | (0) | (220) |
| Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE | (704) | (507) |
| Autres éléments sans incidence sur la trésorerie | 344 | (16) |
| Marge brute d'autofinancement | 2,888 | 3,635 |
| Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses) | (994) | (4,935) |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I) | 1,894 | (1,299) |
| FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II) | (1,717) | (998) |
| Émissions d'emprunts | 42,028 | 103 |
| Remboursements d'emprunts | (13,876) | (1,642) |
| Dividendes reçus/versés de la société mère | (22,062) | |
| Cessions (acq.) nettes d'actions propres | | 34 |
| FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III) | 6,089 | (1,505) |
| Variation de change sur la trésorerie (IV) | (45) | (40) |
| VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV) | 6,221 | (3,842) |
| Trésorerie : ouverture | 15,536 | 19,383 |
| Trésorerie : clôture | 21,762 | 15,536 |

Note 6.2 - Engagements hors bilan

➤ Engagement de garantie assorti de sûretés réelles

1000mercis a consenti au profit de BNP Paribas une hypothèque conventionnelle sur l'immeuble sis 28 rue de Châteaudun 75009 Paris pour un montant de 44 940 000 €.

➤ Instruments de couverture

La Société a souscrit le 9 juin 2023 les contrats de couverture de taux suivants :

- Un swap flooré couvrant 33.500.000,00 € à partir de 11 août 2023 jusqu'au 11 août 2027 ;
 - Un cap de strike 4% couvrant 26.300.000,00€, du 11 août 2027 jusqu'au 11 août 2030 ;
 - Un cap de strike 5.00% couvrant 24.300.000,00 € à partir de 11 août 2030 jusqu'au 11 août 2033.
- Ils permettent de maintenir une couverture de 67% du montant du prêt tout au long de sa durée.

➤ Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour engagement de retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023. L'engagement des sociétés 1000mercis et Numberly au titre des indemnités de fin de carrière est estimé à 873 K€ au 31 décembre 2023. L'engagement de retraite de Numberly LTD est non significatif, compte tenu de la faiblesse de l'effectif de la filiale, l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés de la société.

Hypothèses de calculs retenues :

- Table de mortalité INSEE 2014-2016
- Départ volontaire à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein,
- Taux d'évolution des salaires de 3% par an,
- Taux fort de turn-over,
- Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA: 3,17%.

De même compte tenu de l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés du groupe, l'engagement en matière de médailles du travail est non significatif et n'a pas été comptabilisé dans les comptes consolidés.

➤ Impôts différés actifs non comptabilisés

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé s'élèvent à 4,6 m€ au 31 décembre 2023, soit une économie potentielle future d'impôt sur les sociétés de l'ordre de 1,2 m€, hors toute actualisation.

Note 6.3 - Parties liées

Il n'existe pas de transactions, au sens de l'article R 123-199-1 du code de commerce, effectuées par la société consolidante ou une société incluse dans le périmètre de consolidation avec des parties liées, qui soient externes au groupe consolidé et qui n'aient pas été conclues à des conditions normales du marché.

Note 6.4 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes liés à la certification des comptes annuels et consolidés de la société 1000mercis pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont de 244k€ HT.

Note 6.5 - Événements post clôture

Il n'y a pas d'évènement post clôture.

Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Bilan

| En euros | Brut | Amortissements et dépréciations | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|-------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | 2,889,242 | (2,889,241) | 1 | |
| Immobilisations corporelles | 37,431,886 | (9,099,092) | 28,332,793 | |
| Titres mis en équivalence | 6,164,498 | (110,001) | 6,054,497 | 21,059,487 |
| Immobilisations financières | 1,429,747 | | 1,429,747 | 1,448,458 |
| Autres créances immobilisées | 53,788 | | 53,788 | 53,788 |
| Actions propres | 1,375,960 | | 1,375,960 | 1,394,671 |
| Actif immobilisé | 47,915,373 | (12,098,334) | 35,817,038 | 22,507,945 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 10,068 | | 10,068 | |
| Clients et comptes rattachés - courant | 3,724,715 | (84,300) | 3,640,415 | 1,279,739 |
| Créances fiscales hors IS - courant | 59,709 | | 59,709 | 12,200 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 12,123,143 | (761,000) | 11,362,143 | 671,431 |
| Autres créances - courant | 591 | | 591 | |
| VMP - Autres placements | 5,506,240 | | 5,506,240 | 506,240 |
| Disponibilités | 82,925 | | 82,925 | |
| Intérêts courus non échus s/ dispo. | 122,653 | | 122,653 | 3,797 |
| Charges constatées d'avance | 11,176 | | 11,176 | |
| Actif circulant | 21,640,628 | (845,300) | 20,795,328 | 2,473,407 |
| Comptes de régularisation | 1,262,280 | | 1,262,280 | |
| Total Actif | 70,818,281 | (12,943,634) | 57,874,646 | 24,981,352 |

| En euros | Clôture | Ouverture |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Capital | 224,625 | 224,625 |
| Primes liées au capital | 5,573,908 | 5,573,908 |
| Autres réserves et report à nouveau | (5,234,691) | 16,862,039 |
| Résultat net (Part du groupe) | 10,531,041 | (57,069) |
| Capitaux propres | 11,094,883 | 22,603,503 |

| Provisions | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Dettes financières | 42,663,872 | 61,125 |
| Emprunts auprès établis. de crédit - courant | 41,737,500 | |
| Dépôts et cautionnements reçus | 611,755 | 61,125 |
| Intérêts courus sur emprunts | 314,617 | |
| Concours bancaires (dettes) | 3,710 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1,159,903 | 456,534 |
| Dettes fournisseurs - courant | 152,370 | 73,200 |
| Dettes sociales - courant | 366,405 | 230,590 |
| Dettes fiscales (hors IS) - courant | 641,128 | 152,744 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 2,952,278 | 1,860,190 |
| Comptes courants groupe - courant | 2,347,074 | 1,750,754 |
| Autres dettes - courant | 605,204 | 109,436 |
| Produits constatés d'avance | | |
| Dettes | 46,779,763 | 2,377,849 |
| Total Passif | 57,874,646 | 24,981,352 |

Compte de résultat

| En euros | 31.12.2023 | 31.12.2022 | Var. |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 3,919,323 | 1,152,883 | 2,766,440 |
| Autres produits d'exploitation | 1,751,060 | 623,621 | 1,127,439 |
| Produits d'exploitation | 5,670,383 | 1,776,504 | 3,893,879 |
| Achats consommés | (51,564) | 0 | (51,564) |
| Charges externes | (2,604,128) | (1,114,883) | (1,489,245) |
| Impôts et taxes | (209,503) | (281,240) | 71,737 |
| Charges de personnel | (1,216,711) | (1,040,328) | (176,382) |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | (858,279) | (110,000) | (748,279) |
| <i>Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles</i> | <i>(643,127)</i> | | <i>(643,127)</i> |
| <i>Dot./Amt. charges à répartir</i> | <i>(84,152)</i> | | <i>(84,152)</i> |
| <i>Dotations pour dépr. des actifs circulants</i> | <i>(131,000)</i> | <i>(110,000)</i> | <i>(21,000)</i> |
| Charges d'exploitation | (4,940,184) | (2,546,451) | (2,393,733) |
| Résultat d'exploitation | 730,198 | (769,947) | 1,500,145 |
| Produits financiers | 10,856,330 | 25,024 | 10,831,306 |
| Charges financières | (1,806,455) | 0 | (1,806,455) |
| Résultat financier | 9,049,874 | 25,024 | 9,024,850 |
| Résultat courant avant résultat exceptionnel | 9,780,072 | (744,923) | 10,524,996 |
| Produits exceptionnels | 1,185,146 | 222,764 | 962,383 |
| Charges exceptionnelles | (493,053) | (5,474) | (487,579) |
| Résultat exceptionnel | 692,093 | 217,290 | 474,803 |
| Impôt sur les bénéfices | | 470,564 | (470,564) |
| Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale | 58,875 | | 58,875 |
| Résultat net | 10,531,041 | (57,069) | 10,529,235 |

Note 1 - Informations sur 1000mercis

Note 1.1 - Présentation de 1000mercis

1000mercis, société tête du Groupe, est une société anonyme avec un Conseil d'Administration, ayant son siège social au 28 rue de Châteaudun, Paris 9^{ème}.

1000mercis est la société animatrice du groupe qu'elle forme avec les filiales contrôlées, directement ou indirectement, par 1000mercis.

Note 1.2 - Faits marquants de la période

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2023 a décidé de procéder à la distribution d'une somme de 16.767.427,76 euros prélevée sur le poste « report à nouveau », le solde étant maintenu à ce poste. En conséquence, sur la base des 2.160.751 actions composant le capital de la Société et n'étant pas auto-détenues par la Société, un dividende de 7,76 euros revient à chaque action ouvrant droit à dividende, étant précisé que ce dividende sera, comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration, complété par le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 de 2,44 euros revenant à chaque action.

Le dividende versé au titre de l'exercice 2022 et l'acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 est de 22 040k€.

Le 28 avril 2023, la SCI Châteaudun a fait l'objet d'une fusion par voie d'absorption de la SCI Châteaudun par la Société 1000mercis SA. Le traité de fusion a été établi par acte sous seing privé en date du 15 mars 2023 entre 1000mercis SA et la Société civile immobilière Châteaudun ; y compris ses annexes dont les comptes annuels de la Société civile immobilière Châteaudun et la situation comptable estimée de la SCI Châteaudun au 28 avril 2023.

Le 11 mai 2023, la Société a procédé à un refinancement de son actif immobilier sis 28 rue de Châteaudun 75009 Paris en contractant un emprunt à hauteur de 42.000.000 d'euros. Le prêt a été consenti pour une durée de seize ans et 2 mois à compter de la date de signature et est garanti par une hypothèque conventionnelle sur l'immeuble pour un montant de 44.940.000 €.

La Société a souscrit le 9 juin 2023 les contrats de couverture de taux suivants :

- Un swap flooré couvrant 33.500.000,00 € à partir de 11 août 2023 jusqu'au 11 août 2027 ;
- Un cap de strike 4% couvrant 26.300.000,00€, du 11 août 2027 jusqu'au 11 août 2030 ;
- Un cap de strike 5.00% couvrant 24.300.000,00 € à partir de 11 août 2030 jusqu'au 11 août 2033.

Ils permettent de maintenir une couverture de 67% du montant du prêt tout au long de sa durée.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois et les comptes présentés sont relatifs à la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Ces comptes sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent, couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du règlement ANC 2014-03, modifié et complété par les règlements ANC 2018-07, 2016-07 et 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies par le plan comptable général et le Code de Commerce.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant :

- les immobilisations
- les créances
- les provisions

Sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts Comptables.

Le 22 mars 2024, le Conseil d'Administration de la société a arrêté les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2023 du Groupe.

Les règles et les méthodes comptables qui méritent d'être précisées sont les suivantes :

❖ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Les durées et modes d'amortissement sont les suivants :

- | | |
|--|--|
| - constructions | durée de 3 à 28 ans selon les composants |
| - matériel informatique d'exploitation | 3 ans dégressif |
| - installations agencements | 5 à 10 ans linéaire |
| - matériel de bureau et informatique | 3 ans linéaire et dégressif |
| - mobilier | 4 à 5 ans linéaire |

❖ Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut, le cas échéant, une estimation des effets de la clause de révision de prix prévue dans l'acte d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charge.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'utilité des titres de participation devient inférieure à leur coût d'entrée, les moins values latentes font l'objet de dépréciations. La valeur d'utilité est appréciée principalement par la méthode des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow)

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnements versés ainsi que des créances et actions propres :

- détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont,
- détenues dans le cadre du contrat d'intermédiation relatif à un programme de rachat d'actions, confié à la société de bourse Gilbert Dupont.

❖ Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte probable apparaît, selon les critères fiscaux.

❖ Frais d'émission

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés en charge à répartir et font l'objet d'un étalement des charges d'émission d'emprunt sur la durée de l'emprunt.

❖ Disponibilités

Les disponibilités incluent les sommes mises à disposition de la société attributaire du mandat d'intermédiation dans le cadre d'un programme de rachats d'actions.

❖ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de parts sociales souscrites auprès d'un établissement bancaire mutualiste.
Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Le cas échéant les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une provision calculée par catégorie de titres afin de ramener leur valeur au cours de clôture ou à leur valeur liquidative lorsque celle-ci est inférieure.

❖ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de la facturation :

- des moyens humain et matériels mis à disposition afin de fournir son assistance et ses services au Groupe 1000mercis dans le cadre des travaux spécifiques suivants, lesquels recouvrent des prestations de direction et d'animation, et des prestations de services spécifiques en matière administrative, juridique, comptable, financière et immobilière,
- et des revenus locatifs de l'immeuble 28 rue de Châteaudun 75009 Paris.

Note 3 – Notes sur le bilan

Note 3.1 - Actif immobilisé

| En euros | Au 31.12.2022 | fusion par voie d'absorption | Acquisitions | Cessions | Au 31.12.2023 |
|--|-------------------|---------------------------------|--------------|---------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | - | 2,889,242 | - | - | 2,889,242 |
| Immobilisations incorporelles en cours | - | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles | - | 37,428,341 | 3,545 | - | 37,431,886 |
| Immobilisations corporelles en cours | - | - | - | - | - |
| Immobilisations financières | 22,617,946 | 15,004,990 | - | 18,711 | 7,594,245 |
| Total Immobilisations brutes | 22,617,946 | 25,312,592 | 3,545 | 18,711 | 47,915,373 |

| En euros | Au 31.12.2022 | fusion par voie d'absorption | Dotations | Reprises | Au 31.12.2023 |
|-------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|----------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | - | 2,889,241 | - | - | 2,889,241 |
| Immobilisations corporelles | - | 9,363,041 | 643,127 | 907,076 | 9,099,093 |
| Immobilisations financières | 110,001 | - | - | - | 110,001 |
| Total Amortissements | 110,001 | 12,252,282 | 643,127 | 907,076 | 12,098,335 |

| En euros | Au 31.12.2022 | fusion par voie d'absorption | Acquisitions | Cessions | Au 31.12.2023 |
|--|-------------------|---------------------------------|----------------|----------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | - | 1 | - | - | 1 |
| Immobilisations incorporelles en cours | - | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles | - | 28,065,299 | 639,582 | 907,076 | 28,332,793 |
| Immobilisations corporelles en cours | - | - | - | - | - |
| Immobilisations financières | 22,507,945 | 15,004,990 | - | 18,711 | 7,484,244 |
| Total Immobilisations nettes | 22,507,945 | 13,060,310 | 639,582 | 888,365 | 35,817,038 |

Les termes et conditions du traité de Fusion tels qu'évoqués ci-avant ont été approuvés par l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2023. La Fusion a en outre été constatée lors de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 2023, dûment habilité par l'assemblée générale à cet effet, se soldant de fait notamment par la transmission universelle du patrimoine de la SCI Châteaudun à la 1000mercis, dont les immobilisations incorporelles et corporelles.

Le 30 juillet 2014, le Groupe a acquis son siège social situé 28, rue de Châteaudun 75009 Paris pour 35 millions d'euros hors droits. La valeur de l'immeuble a été comptabilisée et amortie par composants selon le rapport de l'expert immobilier indépendant désigné par la société. La valeur de composants et leur durée d'amortissement sont les suivantes :

| Composant | Valeur (euros) | Amortissement linéaire (Durée) |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| Terrain | 17 500 000 | Non applicable |
| Structure - Plancher - Réseaux | 6 300 000 | 28 ans |
| Huisseries - Menuiseries extérieures | 3 500 000 | 26 ans |
| Étanchéité - Ravalement | 7 000 000 | 14 ans |
| Ascenseurs éléments techniques | 700 000 | 3 ans |
| Immeuble | 35 000 000 | |

La mali de fusion d'un montant de 1 553 561€ est affecté aux immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2023, les immobilisations financières se détaillent ainsi :

| en euros | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|---|-------------------|------------------|
| Titres de participations | 21,169,488 | 6,164,498 |
| Autres créances rattachées à des participations | - | - |
| Prêts effort de construction | - | - |
| Dépôts et cautionnements | - | - |
| Créances immobilisées | 53,788 | 53,788 |
| Actions propres | 1,394,671 | 1,375,960 |
| Total brut | 22,617,946 | 7,594,245 |
| Provisions | - | 110,001 |
| Total net | 22,507,945 | 7,484,244 |

Au 31 décembre 2023, les titres de participation se ventilent comme suit :

| | % de détention | Valeur brute - en euros |
|--|----------------|-------------------------|
| Numberly DMCC | 100% | 10,717 |
| 1000Mercis Inc | 100% | 1,565 |
| 1000Mercis Ltd | 100% | 1,174 |
| Numberly BV | 100% | 100 |
| Numberly SRL | 100% | 110,001 |
| Numberly canada | 100% | 6,785 |
| Numberly SAS | 100% | 1,530,406 |
| M pour toujours | 7.5% | 3,750 |
| Sous-total filiales opérationnelles | | 1,664,498 |
| Albatros Global Solutions Ltd | 20% | 4,500,000 |
| Total titres de participation | | 6,164,498 |

Le 28 avril 2023, la SCI Châteaudun a fait l'objet d'une fusion par voie d'absorption de la SCI Châteaudun par la Société 1000mercis SA, annulant la totalité des titres de la SCI Châteaudun.

Au 31 décembre 2023, les actions propres se détaillent comme suit :

| | nombre d'actions | Valeur - en euros |
|------------------------------|------------------|-------------------|
| Contrat d'intermédiation | 83,889 | 1,321,252 |
| Contrat de liquidité | 2,444 | 54,708 |
| Total actions propres | 86,333 | 1,375,960 |

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros, en numéraire, a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 589 K€ et à des ventes d'actions propres pour 569K€ au cours de l'année 2020.

Au 31 décembre 2023, 1000mercis possède 2 444 actions propres pour une valeur de 55 K€ dans le cadre de son contrat de liquidité.

La valorisation de ces actions au cours moyen au 31 décembre 2023 s'élève à 61K€.

Depuis le 15 janvier 2013 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600 000 €, en espèces, affectés au compte de liquidité.

La mise en œuvre d'un contrat de rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital conformément aux dispositions de l'article 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dûment informé du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003.

A ce titre, 1000mercis a procédé à des achats d'actions propres pour 1 321 K€. Depuis la mise en œuvre du contrat de rachat, aucune vente n'a été constatée.

La valorisation des actions au cours moyen au 31 décembre 2023 s'établit à 2 080 K€. La valorisation des actions propres au cours de bourse moyen courant décembre 2023 est supérieure à leur coût d'achat. Ces actions propres ayant vocation à être annulées ultérieurement par réduction de capital, donc principalement par imputation sur les réserves, la question de leur éventuelle dépréciation au regard de leur valeur d'inventaire n'est pas nécessaire.

Note 3.2 - Actif circulant

❖ Clients

| En euros | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Clients et comptes rattachés | - | 3,664,715 |
| Clients factures à établir | 1,279,739 | 60,000 |
| Provision pour créances douteuses | - | - 84,300 |
| Total | 1,279,739 | 3,640,415 |

Les créances clients sont à échéance de moins d'un an.

❖ Autres créances

| En euros | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|--|----------------------|----------------------|
| Fournisseurs | - | 10,068 |
| Etat | 592,200 | 1,194,352 |
| Créances rattachées à des participations | 721,431 | 10,987,909 |
| Autres | - | 591 |
| Dépréciations | - 630,000 | - 761,000 |
| Total | 683,631 | 11,431,920 |

Les autres créances se composent notamment des comptes courant débiteurs auprès des filiales détenues, et des dépréciations rattachées, ainsi que de créances fiscales.
Les autres créances sont à échéance de moins d'un an.

❖ Trésorerie

| En euros | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|---|----------------------|----------------------|
| Sicav monétaire et certificats de dépôt | 506,240 | 5,506,240 |
| Comptes courants bancaires | 3,797 | 205,578 |
| Total | 510,037 | 5,711,818 |

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours historique.
Au 31 décembre 2023, le portefeuille de sicav et certificats de dépôt s'élève à 5 506 240 €.

❖ Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2023, les charges constatées d'avance s'élèvent à 11 176€.

Note 3.3 - Passif

❖ Capitaux propres

| En euros | Nombre d'actions | Valeur nominale | Primes liées au capital | Report à nouveau et réserves | Résultat de l'exercice | Total capitaux propres |
|--|------------------|-----------------|-------------------------|------------------------------|------------------------|------------------------|
| 31.12.2022 | 2,246,248 | 224,625 | 5,573,908 | 16,862,038 | - 57,069 | 22,603,502 |
| Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022 | | | | - 57,069 | 57,069 | - |
| Attribution d'actions gratuites | - | - | | - | | - |
| Réduction de capital | | - | | | | - |
| Résultat au 31.12.2023 | | | | | 10,531,041 | 10,531,041 |
| Distribution de dividendes | | | | - 22,039,660 | | - 22,039,660 |
| 31.12.2023 | 2,246,248 | 224,624.8 | 5,573,908 | - 5,234,690.80 | 10,531,041 | 11,094,883 |

Le capital social se compose de 2 246 248 actions, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2023 a décidé de procéder à la distribution d'une somme de 16.767.427,76 euros prélevée sur le poste « report à nouveau », le solde étant maintenu à ce poste. En conséquence, sur la base des 2.160.751 actions composant le capital de la Société et n'étant pas auto-détenues par la Société, un dividende de 7,76 euros est revenu à chaque action ouvrant droit à dividende, étant précisé que ce dividende a été, comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration, complété par le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 de 2,44 euros revenant à chaque action.

Instruments dilutifs

➤ Instruments dilutifs - Plans d'attribution gratuite d'actions

| en actions | IP5 | IP6 | IP7 | Total |
|----------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| Solde au 31.12.2022 | 1,496 | 1,892 | | 3,388 |
| Attribution | | | 384 | 384 |
| Exercice | 880 | 308 | | 1,188 |
| Annulation | 616 | 308 | | 924 |
| Solde au 31.12.2022 | - | 1,276 | 384 | 1,660 |

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018 a, dans sa treizième résolution, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer gratuitement des actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.

Dans le cadre du plan Impact Player 5, adopté par le conseil lors de sa réunion du 3 juin 2020 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, sur les 1.496 actions ayant été attribuées gratuitement, 616 actions ont été annulées 880 actions ont été attribuées définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2023, plus aucune action ne peut être acquise définitivement au titre du plan Impact Player 5.

Dans le cadre du plan Impact Player 6, adopté par le conseil lors de sa réunion du 2 juin 2021 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 2 juin 2021, sur les 1.892 actions ayant été attribuées gratuitement, 308 actions ont été annulées, et 308 actions ont été

attribuées définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2023, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Impact Player 6 s'élève à 1.276.

Dans le cadre du plan Impact Player 7, adopté par le conseil lors de sa réunion du 4 septembre 2023 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 28 avril 2023, sur les 384 actions ayant été attribuées gratuitement, aucune action n'a été annulée ni attribuée définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2023, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Impact Player 7 s'élève à 384.

❖ Dettes financières

| En euros | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Emprunts | - | 42,052,117 |
| Dépôts et cautionnements reçus | 61,125 | 611,755 |
| Concours bancaires | - | 3,710 |
| Dettes financières intragroupe | 1,750,754 | 2,347,074 |
| Total dettes financières | 1,811,879 | 45,014,656 |

Le 11 mai 2023, la Société a procédé à un refinancement de son actif immobilier sis 28 rue de Châteaudun 75009 Paris en contractant un emprunt à hauteur de 42.000.000 d'euros. Le prêt a été consenti pour une durée de seize ans et 2 mois à compter de la date de signature et est garanti par une hypothèque conventionnelle sur l'immeuble pour un montant de 44.490.000 €.

Les variations portant sur les dettes financières sont liées :

- au remboursement du prêt souscrit en 2014 pour l'acquisition du siège social de 1000mercis SA à hauteur de 25 millions d'euros sur 15 ans au taux fixe de 2,90%. Le remboursement a été de 13,4m€
- à la souscription d'un prêt de 42m€
- aux intérêts courus rattachés à ce prêt

| En milliers d'euros | Total |
|---|---------------|
| Emprunt - valeur nominale | 42,000 |
| Remboursements cumulés sur l'exercice précédent | 0 |
| Remboursement sur la période | -263 |
| Solde de l'emprunt au 31.12.2022 | 41,738 |
| Échéance à moins d'un an | 578 |
| Échéance entre 1 et 5 ans | 3,098 |
| Échéance à plus de 5 ans | 38,063 |
| Impact flux de trésorerie | -263 |

La Société a souscrit le 9 juin 2023 les contrats de couverture de taux suivants :

- Un swap flooré couvrant 33.500.000,00 € à partir de 11 août 2023 jusqu'au 11 août 2027 ;
- Un cap de strike 4% couvrant 26.300.000,00€ (soit 70 % du montant du Prêt), jusqu'au 11 août 2030 ;
- Un cap de strike 5.00% couvrant 24.300.000,00 € à partir de 11 août 2030 jusqu'au 11 août 2033

❖ **Dettes fournisseurs**

| En euros | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|--|---------------|----------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | - | - |
| Fournisseurs factures non parvenues | 73,200 | 152,370 |
| Total Fournisseurs et comptes rattachés | 73,200 | 152,370 |

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

❖ **Dettes fiscales et sociales**

| En euros | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|--|----------------|------------------|
| Personnel | - | 9,707 |
| Organismes sociaux | - | 44,295 |
| Dettes fiscales | 152,744 | 607,603 |
| Charges à payer | 230,590 | 345,928 |
| Etat avance remboursable | - | - |
| Total dettes fiscales et sociales | 383,334 | 1,007,533 |

La SCI Châteaudun a fait l'objet d'une fusion par voie d'absorption de la SCI Châteaudun par la Société 1000mercis SA. Les dettes fiscales de la SCI Châteaudun ont été transférés à la société 1000mercis. Les dettes fiscales et sociales sont à échéance de moins d'un an.

❖ **Autres dettes**

| En euros | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Avoirs à établir | - | - |
| Autres | 109,436 | 605,204 |
| Total autres dettes | 109,436 | 605,204 |

Les autres dettes sont à échéance de moins d'un an.

❖ **Produits constatés d'avance**

Au 31 décembre 2023, il n'y a pas de produits constatés d'avance.

Note 4 – Notes sur le compte de résultat

❖ Chiffre d'affaires

| En euros | Au 31.12.2022 | % | Au 31.12.2023 | % |
|------------------------|----------------------|-------------|----------------------|-------------|
| Convention d'animation | 1,152,883 | 100% | 1,828,681 | 47% |
| Locations | 0 | 0% | 2,090,642 | 53% |
| Total | 1,152,883 | 100% | 3,919,323 | 100% |

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires est constitué de

- la facturation des moyens humain et matériels mis à disposition afin de fournir son assistance et ses services au Groupe 1000mercis dans le cadre des travaux spécifiques suivants, lesquels recouvrent des prestations de direction et d'animation, et des prestations de services spécifiques en matière administrative, juridique, comptable, financière et immobilière.
- l'activité de location suite à la fusion absorption de la SCI Châteaudun par la Société 1000mercis SA.

❖ Charges externes

| en euros | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Charges facturées par les partenaires | - | 7,000 |
| Autres achats et charges externes | 1,084,883 | 2,616,256 |
| Total Charges externes | 1,084,883 | 2,623,256 |

La SCI Châteaudun a fait l'objet d'une fusion par voie d'absorption de la SCI Châteaudun par la Société 1000mercis SA. Les charges externes de la SCI Châteaudun ont été transférés à la société 1000mercis.

❖ Charges de personnel

| en euros | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Salaires | 728,726 | 854,159 |
| Charges sociales | 311,602 | 362,552 |
| Total Charges de personnel | 1,040,328 | 1,216,711 |

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 4 salariés dont 4 cadres contre 4 salariés au 31 décembre 2022.

❖ Autres produits

Les autres produits incluent principalement le transfert de charges relatif à l'étalement des frais d'emprunt à hauteur de 1 346 k€.

❖ Résultat financier

| <u>en euros</u> | <u>Au 31.12.2022</u> | | <u>Au 31.12.2023</u> |
|--|----------------------|---|----------------------|
| Charge nette d'intérêts et différences de change | 13,633 | - | 1,436,003 |
| Produits des participations et VMP | 11,390 | | 10,485,877 |
| Total Résultat financier | 25,024 | | 9,049,874 |

Le résultat financier est principalement constitué des dividendes perçus des titres de participation détenus, et des charges de la dette financière.

❖ Résultat exceptionnel

| <u>en euros</u> | <u>Au 31.12.2022</u> | | <u>Au 31.12.2023</u> | |
|--|----------------------|-------|----------------------|----------------|
| Résultat/cession actif | 219,929 | | - | |
| Résultat/rachat actions propres | - | 2,638 | - | 18,711 |
| Autres produits et charges exceptionnels | | | | 710,804 |
| Total Résultat exceptionnel | 217,290 | | | 692,093 |

Les autres produits exceptionnels incluent principalement, à hauteur de 907 k€, une reprise d'amortissements excédentaires comptabilisés par la SCI Châteaudun au cours de la période de 2017 à 2021. Cette reprise a été constatée postérieurement à la date de réalisation de l'opération de fusion-absorption de cette SCI sans modification donc des valeurs d'apport

❖ Impôt sur les sociétés

| <u>en euros</u> | <u>Au 31.12.2022</u> | | <u>Au 31.12.2023</u> |
|-----------------------------|----------------------|--|----------------------|
| Produit intégration fiscale | 470,564 | | 58,875 |
| Total | 470,564 | | 58,875 |

❖ Résultat net par action

Nombre d'actions et éléments dilutifs

| | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|--|------------------|------------------|
| Nombre d'actions composant le capital social | 2,246,248 | 2,246,248 |
| Actions autodétenues | - 87,521 | - 86,333 |
| Plan d'attribution d'actions gratuites | 3,388 | 1,660 |
| BSPCE | - | - |
| Nombre d'actions en dilué | 2,162,115 | 2,161,575 |

Résultat net comptable par action

| | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Résultat net | - 57,069 | 10,531,041 |
| Nombre d'actions | 2,158,727 | 2,159,915 |
| Résultat net par action | - 0.03 | 4.88 |

| | Au 31.12.2022 | Au 31.12.2023 |
|--|---------------|---------------|
| Résultat net | - 57,069 | 10,531,041 |
| Nombre d'actions y compris les éléments dilutifs | 2,162,115 | 2,161,575 |
| Résultat net par action diluées | -0.03 | 4.87 |

Note 5 – Autres informations

❖ Parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales du marché.

❖ Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023 sont communiqués dans les annexes aux Comptes consolidés.

❖ Fiscalité latente

Il n'y a pas de fiscalité latente ou différée significative au 31 décembre 2023.

❖ Engagement hors bilan

➤ Engagement de garantie assorti de sûretés réelles

Le 11 mai 2023, la Société a procédé à un refinancement de son actif immobilier sis 28 rue de Châteaudun 75009 Paris en contractant un emprunt à hauteur de 42.000.000 d'euros. Le prêt a été consenti pour une durée de seize ans et 2 mois à compter de la date de signature et est garanti par une hypothèque conventionnelle sur l'immeuble pour un montant de 44.940.000 €.

➤ Instruments de couverture

La Société a souscrit le 9 juin 2023 les contrats de couverture de taux suivants :

- Un swap flooré couvrant 33.500.000,00 € à partir de 11 août 2023 jusqu'au 11 août 2027 ;
- Un cap de strike 4% couvrant 26.300.000,00€, du 11 août 2027 jusqu'au 11 août 2030 ;
- Un cap de strike 5.00% couvrant 24.300.000,00 € à partir de 11 août 2030 jusqu'au 11 août 2033.

Ils permettent de maintenir une couverture de 67% du montant du prêt tout au long de sa durée.

➤ Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour engagement de retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023. L'engagement de 1000mercis au titre des indemnités de fin de carrière est estimé à 251 K€ au 31 décembre 2023.

Hypothèses de calculs retenues :

- Table de mortalité INSEE 2014-2016
- Départ volontaire à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein,
- Taux d'évolution des salaires de 3 % par an,
- Taux fort de turn-over,
- Taux d'actualisation : 3,17%.

De même compte tenu de l'âge moyen et de la faible ancienneté des salariés de la société, l'engagement en matière de médailles du travail est non significatif et n'a pas été comptabilisé dans les comptes sociaux.

❖ Evènements post clôture

Il n'y a pas d'événement post clôture.

❖ Tableau des filiales et des participations

| Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenue | Chiffre d'affaires du dernier exercice clos | Résultats du dernier exercice clos |
|---|-----------|--|-------------------------------|---|------------------------------------|
| Filiales détenues à + de 50 % | | | | | |
| SAS NUMBERLY 28 rue de Châteaudun 75009 PARIS | 1,530,406 | 9,114,691 | 100% | 58,337,511 | 3,066,206 |
| 1000mercis LTD 7 Portland Place Londres (Royaume-Uni) | 1,151 | -914,531 | 100% | 2,469,561 | -1,139,396 |
| 1000mercis INC 33 West 19th street 4th floor New York (USA) | 1,810 | 111,284 | 100% | 2,466,420 | 105,920 |
| Numberly DMCC Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers Sheikh Zahed Road Dubai (Emirats Arabe) | 12,410 | 101,242 | 100% | 3,167,336 | 107,070 |
| 1000mercis Israel at: Wework Sarona 3 Aluf Kalman Magen ST. Tel Aviv (Israel) | 250 | -250 | 100% | - | -114,153 |
| Numberly BV Reguliersgracht 41 1017 LK Amsterdam (Pays-bas) | 100 | 1,074,656 | 100% | 657,060 | 267,495 |
| Numberly Marketing Interactif Inc. B915-1470 rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada) | 6,830 | 139,645 | 100% | 1,301,798 | 54,885 |
| Participations détenues entre 10% et 50 % | | | | | |
| Albatros Global Solutions Ltd 5/F, B2B Centre, 35 Connaught Rd Sheung Wan (Hong-Kong) | 1,710,013 | 12,977,547 | 20% | 24,039,206 | 4,353,523 |

Rapport de Gestion

1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224.624,80 euros
Siège Social : 28 rue de Châteaudun – 75009 Paris
R.C.S. PARIS 429 621 311

RAPPORT DE GESTION (incluant le rapport de gestion du Groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise) établi par le conseil d'administration et présenté à l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société 1000mercis (la « **Société** ») et du groupe qu'elle constitue notamment avec les sociétés Numberly, 1000mercis Ltd, 1000mercis Inc, Numberly DMCC, 1000mercis Israël, Numberly BV, Numberly Marketing Interactif Inc., Numberly Inc et la participation dans le groupe Customer Experience Group Limited (le « **Groupe** ») durant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023, et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1. *ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE*

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,919 M€ contre 1,152 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe 1000mercis a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 72,784 M€ contre 76,919 M€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité du Groupe est répartie en trois secteurs principaux d'activité :

- La publicité interactive (a) ;
- Le marketing interactif (b) ;
- Le marketing mobile (c) ;

a) *La publicité interactive*

La publicité interactive a pour objectif d'accompagner les annonceurs dans leur stratégie de conquête de nouveaux clients et permet de mettre à la disposition desdits annonceurs une audience largement qualifiée et ciblée à laquelle ils peuvent diffuser leur message publicitaire.

Le segment comprend notamment les activités de trading programmatique.

Au titre de l'année 2023, la publicité interactive représentait 35% du chiffre d'affaires consolidé, contre 40% en 2022.

b) *Le marketing interactif*

Le marketing interactif a pour objectif d'accompagner les annonceurs dans leur stratégie de fidélisation clients et d'exploitation de leurs bases clients et prospects. Le marketing interactif permet de développer et de valoriser les bases de données historisées des annonceurs afin de maximiser le chiffre d'affaires généré. Cette activité consiste dans la collecte, le traitement et l'exploitation de données pour le compte de tiers.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de la réalisation de la prestation.

Au titre de l'année 2023, le marketing interactif représentait 45% du chiffre d'affaires consolidé, contre 40% en 2022.

c) *Le marketing mobile*

Le Groupe est présent sur les segments clés du marketing Mobile (Internet Mobile, applications iPhone/iPad/Android, campagnes SMS, CRM Mobile).

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la base de l'envoi des SMS et MMS, ou de la réalisation de la prestation, ou d'abonnement de frais de mises en place des campagnes publicitaires.

Au titre de l'année 2023, le marketing mobile représentait 20% du chiffre d'affaires consolidé, pourcentage inchangé par rapport à l'année 2022.

1.2 Evènements importants survenus lors de l'exercice et depuis la clôture de l'exercice

a) *Evènements importants survenus lors de l'exercice 2023*

Le 15 mars 2023, a été conclu un traité de fusion relatif à la fusion par absorption de la Société civile immobilière Châteaudun, société civile immobilière dont le siège social est 28, rue du Châteaudun – 75009 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 803 373 422 (« **SCI Châteaudun** ») par la Société (la « **Fusion** »).

Les principaux termes et conditions du projet de Fusion sont les suivants :

- (i) la Fusion emporterait la transmission universelle du patrimoine de la Société à la SCI Châteaudun et la dissolution, sans liquidation, de la SCI Châteaudun ;

- (ii) dans la mesure où la Société détient la totalité des parts sociales de la SCI Châteaudun, il n'y aura lieu ni à la détermination d'un rapport d'échange, ni à la désignation d'un commissaire aux apports en l'absence d'augmentation de capital de la Société ;
- (iii) la Fusion prendra effet d'un point de vue juridique, comptable et fiscal à la date de réalisation de la dernière des conditions suspensives suivantes :
 - a. l'expiration du délai de trente (30) jours depuis la publication du traité de Fusion au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires conformément aux règlements en vigueur ;
 - b. l'absence d'opposition des créanciers certifiée par le greffe du tribunal de commerce de Paris ;
 - c. l'approbation de la Fusion (i) par l'assemblée générale de la Société et (ii) par décision de l'associé unique de la SCI Châteaudun ;
- (iv) au regard des comptes sociaux de la SCI Châteaudun au 31 décembre 2022 et d'un bilan estimé de la SCI Châteaudun à la date de réalisation envisagée au 30 avril 2023, la totalité de l'actif net provisoire estimé apporté de la SCI Châteaudun est égal à 13.557.850 euros ;
- (v) la différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net estimé de la SCI Châteaudun, soit 13.557.850 euros, et la valeur nette comptable de la participation détenue par la Société dans les comptes de la Société à la date du projet de Traité de Fusion, soit 15.004.990 euros, conduit à constater un mali de fusion estimé à 1.447.140 euros ;
- (vi) les valeurs définitives de l'actif et du passif apportés par la SCI Châteaudun et, par conséquent, de l'actif net et du mali de fusion (ou le cas échéant, du boni de fusion) en résultant seraient déterminées sur la base de la situation comptable définitive de la SCI Châteaudun à la date de réalisation de la fusion. Cette situation comptable définitive ferait l'objet d'une approbation par les organes compétents de la Société.

Le conseil d'administration du 22 mars 2024 a constaté que la valeur de l'actif net comptable de la SCI Châteaudun s'établissait à 13.451.429 euros et a ainsi fixé définitivement le montant du mali de fusion à la somme de 1.553.561 €

Les termes et conditions du traité de Fusion tels qu'évoqués ci-avant ont été approuvés par l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2023. La Fusion a en outre été constatée lors de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 2023, dûment habilité par l'assemblée générale à cet effet, se soldant de fait notamment par (i) la transmission universelle du patrimoine de la SCI Châteaudun à la Société, et (ii) la dissolution sans liquidation de la SCI Châteaudun.

Le 11 mai 2023, la Société a procédé à un refinancement de son actif immobilier sis 28 rue de Châteaudun 75009 Paris en contractant un emprunt à hauteur de 42.000.000 d'euros. Le prêt a été consenti pour une durée de seize ans et 2 mois à compter de la date de signature et est garanti par une hypothèque conventionnelle sur l'immeuble pour un montant de 44.940.000 €. La Société a souscrit le 9 juin 2023 les contrats de couverture de taux suivants :

- Un swap flooré couvrant 33.500.000,00 € à partir de 11 août 2023 jusqu'au 11 août 2027 ;
- Un cap de strike 4% couvrant 26.300.000,00€, à partir de 12 août 2027 jusqu'au 11 août 2030 ;
- Un cap de strike 5.00% couvrant 24.300.000,00 € à partir de 12 août 2030 jusqu'au 11 août 2033.

Ils permettent de maintenir une couverture minimale de 67% du montant du prêts tout au long de sa durée.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2023 a décidé de procéder à la distribution d'une somme de 16.767.427,76 euros prélevée sur le poste « report à nouveau », le solde étant maintenu à ce poste.

En conséquence, sur la base des 2.160.751 actions composant le capital de la Société et n'étant pas auto-détenues par la Société, un dividende de 7,76 euros revient à chaque action ouvrant droit à dividende, étant précisé que ce dividende sera, comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration, complété par le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 de 2,44 euros revenant à chaque action.

Le dividende versé au titre de l'exercice 2022 et l'acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 est de 22 040k€.

b) *Evènement important survenu depuis la clôture de l'exercice 2023*

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2023.

1.3 Progrès réalisés/difficultés rencontrées

Le Groupe a poursuivi ses efforts d'amélioration de ses outils et plateformes technologiques avec l'ajout de nouvelles capacités et le développement de fonctionnalités autour de la collaboration neutre et sécurisée entre plusieurs jeux de données. Le Groupe a également poursuivi ses investissements dans son infrastructure matérielle propriétaire en prenant soin de réduire son impact environnemental.

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La stratégie du Groupe s'articule autour de trois piliers stratégiques : l'innovation, la recherche et l'international.

1.5 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a consacré aucune dépense au titre des activités de recherche et développement au cours de l'exercice.

La société Numberly a consacré 1.847.541 € au titre de ses activités de recherche pour l'exercice 2023.

1.6 Activité des principales filiales

a) *Numberly SAS*

La Société détient 100 % du capital de la société Numberly, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 908 030 018.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Numberly a réalisé un chiffre d'affaires de 58,3 M€.

b) *Ocito*

La Société 100% du capital de la société Ocito, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le

numéro 908 030 018.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Ocito a réalisé un chiffre d'affaires de 13,2 M€.

c) *1000mercis Ltd*

La Société détient 100 % du capital de la société 1000mercis Ltd, société anonyme de droit anglais dont le siège social est situé 7, Portland Place à Londres (Royaume Uni).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 1000mercis Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 M€.

d) *1000mercis Inc.*

La Société détient 100 % du capital de la société 1000mercis Inc, société de droit américain dont le siège social est situé 33 West 19th St - 4th Floor - New York NY 10011 (Etats-Unis).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 1000mercis Inc a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 M€.

e) *Matiro*

La Société détient 100% du capital de la société Matiro, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 521 194 266.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Matiro a réalisé un chiffre d'affaires de 0,1 M€.

f) *SCI Châteaudun*

La Société détenait 100 % du capital de la société SCI Châteaudun, société civile immobilière dont le siège social était situé 28, rue de Châteaudun – 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 803 373 422. La SCI Châteaudun était fiscalement transparente et son résultat fiscal était donc intégré dans le résultat fiscal de la Société.

Conformément à ce qui a été énoncé ci-avant, aux termes de l'assemblée générale du 28 avril 2023 ayant notamment approuvé la fusion-absorption de la SCI Châteaudun par la Société et les termes et conditions du traité de Fusion, ainsi que du conseil d'administration subséquent, dûment autorisé par l'assemblée générale précitée, ayant constaté la réalisation de la Fusion, la SCI Châteaudun a ainsi fait l'objet d'une dissolution sans liquidation et d'une transmission universelle de son patrimoine à la Société.

g) *Numberly DMCC*

La Société détient 100% du capital de la société Numberly DMCC, société soumise au droit des Emirats Arabes Unis dont le siège social est situé Almas Tower, Jumeirah Lakes Towers - Sheikh Zahed Road Dubaï (Emirats Arabes Unis).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Numberly DMCC a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 M€.

h) 1000mercis Israël

La Société détient 100% du capital de la société 1000mercis Israël, société soumise au droit Israélien dont le siège social est situé 3, Aluf Kalman Magen ST. Tel Aviv (Israël).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 1000mercis Israël n'a réalisé aucun chiffre d'affaires.

i) Numberly BV

La Société détient 100% du capital de la société Numberly BV, société soumise au droit des Pays-Bas dont le siège social est situé Reguliersgracht 41, 1017 LK Amsterdam (Pays-Bas).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Numberly BV a réalisé un chiffre d'affaires de 0,7 M€.

j) Numberly Marketing Interactif Inc.

La Société détient 100% du capital de la société Numberly Marketing Interactif Inc., société soumise au droit du Canada dont le siège social est situé B915-1470 rue Peel Montréal Québec H3A1T1 (Canada).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Numberly Marketing Interactif Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3 M€.

k) Customer Experience Group Ltd

La Société détient 20% du capital de la société Customer Experience Group Ltd, société soumise au droit chinois dont le siège social est situé 5/F, B2B Centre, 35 Connaught Road West Sheung Wan (Hong Kong).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Customer Experience Group Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 24,5 M€.

1.7 Prise ou cession de participations

Néant

1.8 Opérations sur titres des mandataires sociaux, dirigeants, cadres de la Société¹

Néant

1.9 Risques et incertitudes – Risques de marché

Les décisions prises par les entreprises systémiques du secteur du numérique peuvent avoir des conséquences sur les conditions d'exercice de l'activité du Groupe.

1.10 Risques de couverture – Risque de prix, de crédit de liquidité et de trésorerie

Aucun risque particulier n'est à signaler.

2. RESULTAT - AFFECTATION

2.1 Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels sociaux et consolidés que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 3,919 M€ contre 1,152 M€ pour l'exercice précédent.

Le Groupe affiche au 31 décembre 2023 un chiffre d'affaires consolidé de 72,784 M€ contre 76,919 M€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Société pour l'exercice ont atteint au total 4,940 M€ contre 2,546 M€ pour l'exercice précédent.

Le Groupe affiche au 31 décembre 2023 des charges d'exploitation de 75,312 M€ contre 77,371 M€ pour l'exercice précédent.

Charges de personnel

Le montant des traitements et salaires et charges sociales versés par la Société s'élève à 1,217 M€ contre

¹ et toutes personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits (Art. R. 621-43-1 C. mon. fin).

1,041 M€ pour l'exercice précédent.

Au niveau du Groupe, le montant des charges de personnel versées s'élève à 32,182 M€ contre 29,975 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 4 personnes.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 397 personnes contre 353 pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de la Société s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 0,730M€ contre (0.770) M€ pour l'exercice précédent.

Au niveau du Groupe, le résultat d'exploitation s'élève à 3,473 M€ au 31 décembre 2023 contre 1,547 M€ pour l'exercice précédent.

Résultat de l'exercice

Le résultat courant avant impôts s'établit à 9,780 M€ contre -0,745 M€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 692.093 €,
- crédit d'impôt sur les bénéfices de 59.132 €,

l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 10.531.041 € contre une perte de (57.069) € pour l'exercice précédent.

Le résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 3,317 M€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 2,220 M€ pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10,531 M€.

Par ailleurs, nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable s'élevant à 3,317 M€.

2.2 Situation d'endettement de la Société et du Groupe

La trésorerie active de la Société est passée de 0,510 M€ au 31 décembre 2022 à 5,708 M€ au 31 décembre 2023.

Les dettes financières (compte courants intragroupe) sont passées de 1,812 M€ au 31 décembre 2022 à 42,664 M€ au 31 décembre 2023.

La trésorerie active du Groupe est passée de 15,541 M€ au 31 décembre 2022 à 21,766 M€ au 31 décembre 2023.

Les dettes financières du Groupe sont passées de 13,645 M€ au 31 décembre 2022 à 42,230 M€ au 31 décembre 2023.

2.3 Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Nous vous communiquons ci-après le tableau tel que prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce, utilisé pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

| | Article D. 441-6 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | Article D. 441-6 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|---|-----------------|---------------------|---------------------|------------------------|---------------------------------|---|-----------------|------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranche de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombres de factures concernées | 0 | | | | | 109 | 37 | | | | | 0 |
| Montant total TTC des factures concernées | 410€ | 3 462€ | 6 883€ | 5 943€ | 12 179€ | 9 658€ | 2 531 935€ | 598 448€ | 244 314€ | 124 282€ | 834 368€ | 1 132 780€ |
| Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice | 0 | 0,2% | -0,5% | 0,4% | -0,8% | -1% | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice | | | | | | | 50% | 12% | -5% | 2% | 13% | 22% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | | | | | | | | |
| Montant total TTC des factures exclues | | | | | | | | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-14 ou article L. 441-11 du Code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours | | | | | | <input type="checkbox"/> Délais contractuels : 60 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours | | | | | |

Conformément à la loi, les Commissaires aux Comptes de la Société vous présenteront, dans leur rapport à l'assemblée générale, leurs observations sur la sincérité et la concordance des informations mentionnées ci-avant avec les comptes annuels.

2.4 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

| | |
|---|------------------|
| Bénéfice de l'exercice | 10.531.041 euros |
| dont ayant été distribué à titre d'acompte sur dividende | 5.272.232 euro |
| Dotation à la réserve légale | 0 euro |
| Bénéfice distribuable (y compris report à nouveau antérieur) | 5.258.809 euros |
| Dividende par action | 2,44 euros |
| Affectation au compte de report à nouveau | 5.258.809 euros |
| Le compte « report à nouveau » s'élèverait ainsi, après versement du dividende, à | 5.258.809 euros |

2.5 Dividendes

Il est en tant que de besoin rappelé que le conseil d'administration du 28 avril 2023 avait décidé le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023, à hauteur de 2,44 euros par action ouvrant droit à dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

| | Exercice 2020 | Exercice 2021 | Exercice 2022 | Exercice 2023 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dividende par action | - | - | 7,76 € | 2,44 €* |
| Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% | - | - | 7,76 € | 2,44 € |
| Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% | - | - | - | - |

*acompte sur dividende décidé par le conseil d'administration du 28 avril 2023

Il est rappelé qu'en l'état actuel du droit, lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est imposable au prélèvement forfaitaire unique (« PFU ») au taux de 12,8% sur le dividende brut ou, sur option annuelle, expresse et irrévocable applicable à l'intégralité des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU, à l'impôt sur le revenu au barème progressif. Le dividende

est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, mais cet abattement n'est désormais applicable qu'en cas d'option du contribuable pour l'imposition selon le barème progressif. Cette option est à exercer lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. La partie des prélèvements sociaux relative à la CSG due sur les dividendes, lorsqu'ils sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu est, à hauteur de 6,8 points, déductible du revenu imposable de l'année de son paiement (article 154 *quinquies*, II du Code général des impôts). Les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils, sont soumis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus au taux, selon les cas, de 3% ou de 4% conformément à l'article 223 *sexies* du Code général des impôts. Les actionnaires, quelle que soit leur situation, sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel à cet égard.

2.6 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous rappelons que les comptes ne présentent pas de dépenses somptuaires non déductibles fiscalement correspondant à l'article 39-4 du CGI.

2.7 Tableau des résultats

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint en Annexe 1 du présent rapport.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 *Liste des mandats et fonctions*

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

| Nom | Mandat |
|----------------|--|
| Yseulys Costes | Membre du Conseil de Surveillance d'Ocito |
| | Membre du Conseil d'administration de Seb SA |
| Thibaut Munier | Président d'Ocito |
| | Directeur général de Numberly |
| Cécile Moulard | Gérante de « SIXIEME CONTINENT » |

3.2 Examen des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de Monsieur Thibaut Munier, Madame Cécile Moulard, ainsi que celui de Madame Yseulys Costes devant arriver à leur terme au cours de l'exercice social en cours, il vous est proposé de les renouveler pour une période de six (6) ans.

Il est en tant que de besoin rappelé que le mandat de Monsieur Dominique Roux en sa qualité d'administrateur de la Société avait été renouvelé aux termes de l'assemblée générale du 28 avril 2023, pour une durée de

six (6) ans, soit au terme de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

3.3 Examen des mandats des commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société BM&A devant arriver à son terme au cours de l'exercice social en cours, il vous est proposé de le renouveler pour une période de six (6) ans.

Il est en tant que de besoin rappelé que le mandat de la société Fiduciaire Saint Honoré, commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé aux termes de l'assemblée générale du 28 avril 2023, pour une durée de six (6) ans, soit au terme de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

3.4 Conventions avec les dirigeants ou certains actionnaires

Nous vous précisons qu'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et L. 225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, et qu'aucune convention entrant dans ce cadre ne s'est poursuivie.

3.5 Délégations financières en cours de validité

Celles-ci sont listées dans le tableau récapitulatif figurant à l'Annexe 2 du présent rapport.

4. CAPITAL SOCIAL

4.1 Identité des titulaires de participations significatives et modifications intervenues en cours d'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en applications des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant :

- i. plus des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote :

Néant

- ii. plus des dix-huit vingtièmes du capital ou des droits de vote :

Néant

- iii. plus des deux tiers du capital ou des droits de vote :

Positive Ympact SAS

- iv. plus de la moitié du capital ou des droits de vote :

Néant

- v. plus du tiers du capital ou des droits de vote :

Néant

vi. plus du quart du capital ou des droits de vote :

Néant

vii. plus du cinquième du capital ou des droits de vote :

Néant

viii. plus des trois vingtièmes du capital ou des droits de vote :

Moneta Asset Management

ix. plus du dixième du capital ou des droits de vote :

Néant

x. plus du vingtième du capital ou des droits de vote :

Néant

4.2 Participation des salariés au capital

Nous vous indiquons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, qu'au dernier jour de l'exercice clos, le personnel de la Société (autres que les mandataires sociaux) possédait 6.240 actions de la Société, soit une participation de 0 % dans le capital de la Société.

4.3 Répartition du capital

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de la Société au 31 décembre 2023 :

| | Nombre d'actions | % capital | % droits de vote |
|--------------|-------------------------|------------------|-------------------------|
| Fondateurs | 1.698.511 | 75,6 % | 78,3 % |
| Public | 462.548 | 20,6 % | 21,7 % |
| Autocontrôle | 85.189 | 3,8 % | 0 % |
| Total | 2.246.248 | 100 % | 100 % |

5. ACHAT D' ACTIONS PROPRES EN VUE DE LES ATTRIBUER AUX SALARIES

Conformément à l'article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune action n'a

été achetée ou vendue au cours de l'exercice dans le cadre d'une attribution aux salariés par application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

6. *OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL*

Conformément à l'article L. 225-37-4, du Code de commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration. Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, vous serez informés, dans un rapport complémentaire, des opérations réalisées au titre des délégations financières.

7. *OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES*

Dans le cadre du plan Impact Player 4, adopté par le conseil lors de sa réunion du 4 octobre 2019 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, sur les 1.848 actions ayant été attribuées gratuitement, aucune action n'a été annulée, et 1.188 actions ont été attribuées définitivement, étant précisé que lesdites actions définitivement attribuées en date du 1^{er} juillet 2022, résultent d'actions auto-détenues par la Société.

Dans le cadre du plan Impact Player 4, adopté par le conseil lors de sa réunion du 4 octobre 2019 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, 1 892 actions ont été annulées.

Dans le cadre du plan Impact Player 5, adopté par le conseil lors de sa réunion du 3 juin 2020 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 6 juin 2018, sur les 1.496 actions ayant été attribuées gratuitement, 660 actions ont été annulées 836 actions ont été attribuées définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2023, plus aucune action ne peut être acquise définitivement au titre du plan Impact Player 4, ni du plan Impact Player 5.

Dans le cadre du plan Impact Player 6, adopté par le conseil lors de sa réunion du 2 juin 2021 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 2 juin 2021, sur les 1.892 actions ayant été attribuées gratuitement, 308 actions ont été annulées, et 308 actions ont été attribuées définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2023, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Impact Player 6 s'élève à 1.276.

Dans le cadre du plan Impact Player 7, adopté par le conseil lors de sa réunion du 4 septembre 2023 conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire le 28 avril 2023, sur les 384 actions ayant été attribuées gratuitement, aucune action n'a été annulées ni attribuée définitivement.

Ainsi en date du 31 décembre 2023, le nombre d'actions attribuées restant dans le cadre du plan Impact Player 7 s'élève à 384.

8. *OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS*

L'assemblée générale n'a pas autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société.

9. *OBLIGATIONS DE CONSERVATION POUR LES DIRIGEANTS BENEFICIAIRES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS OU D' ACTIONS GRATUITES*

Aucun dirigeant n'est bénéficiaire d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

10. *OPERATIONS REALISEES EN VUE DE REGULARISER DES PARTICIPATIONS CROISEES*

Néant.

11. *OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS*

L'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2023, a autorisé le conseil d'administration à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois et s'est substituée à l'autorisation précédente.

Depuis le 9 mars 2011 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société de Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conformément à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008.

1000mercis n'a procédé à aucun achat ni vente d'actions propres au cours de l'année 2023, et possède au 31 décembre 2023, 2.444 actions propres pour une valeur de 54.707 € et détient une créance de 53.787 € affectée au compte de liquidité.

Depuis le 15 janvier 2013, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la Société a confié à la société Bourse Gilbert Dupont la mise en œuvre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions.

Ce contrat prévoit le rachat de ses actions dans la limite de 10% de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce. L'AMF ayant été dûment informée du programme de rachat, dans les formes prescrites par le règlement (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003. Ce contrat a été mis en œuvre pour la première fois au cours de l'exercice 2015, avec une somme de 600.000 euros, en espèces, affectée au compte de liquidité.

1000mercis n'a procédé à aucun achat d'actions propres au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023 la Société possède 82.745 actions propres pour une valeur de 1.339.963 €.

Au 31 décembre 2022, la Société possédait 84.637 actions propres.

Les actions auto-détenues par la Société sont affectées aux finalités suivantes :

- contrat de liquidité : 2.444 actions ;
- autres finalités (en ce compris l'annulation des actions) : 82.745 actions.

Les actions auto-détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2023, été réallouées à d'autres finalités

que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

* * *

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Chiffres en euros)

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 | 31/12/2023 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
|--|------------|------------|------------|------------|------------|

| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital social | 290 228,40 | 263 947,60 | 224 624,80 | 224 624,80 | 224 624,80 |
| Nbre des actions ordinaires existantes | 2 902 284 | 2 639 476 | 2 246 248 | 2 246 248 | 2 246 248 |
| Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes | | | | | |
| Nbre maximal d'actions futures à créer | | | | | |
| - par conversion d'obligations | | | | | |
| - par exercice de droit de souscription | 129 742 | 106 261 | | | |

| OPERATIONS ET RESULTATS | | | | | |
|---|------------|-------------|------------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 47 481 327 | 43 007 332 | 55 831 673 | 1 152 883 | 3 919 323 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | (198 383) | (6 496 637) | 1 233 505 | (744 923) | 9 780 072 |
| Impôts sur les bénéfices | (593 859) | (477 653) | (399 584) | (470 564) | 58 875 |

| | | | | | |
|---|---------|-------------|-----------|----------|------------|
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 387 787 | (6 076 553) | 1 654 508 | (57 069) | 10 531 041 |
| Résultat distribué | 0 | 0 | 0 | N/A | 5.272.232 |

| RESULTAT PAR ACTION | | | | | |
|---|--------|--------|------|--------|------|
| Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions | (0,07) | (2,24) | 0,74 | (0,33) | 4,36 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 0,13 | (2,09) | 0,74 | (0,03) | 4,69 |
| Dividende distribué à chaque action | 0 | 0 | 0 | 7,76 | 2,44 |

| PERSONNEL | | | | | |
|--|------------|------------|------------|---------|---------|
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 374 | 371 | 261 | 4 | 4 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 15 545 022 | 14 517 400 | 15 448 174 | 728 726 | 854 159 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice | 7 099 494 | 6 516 950 | 6 395 407 | 311 602 | 362 552 |

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité

| Objet | Assemblée générale | Durée | Plafond | Base légale | Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2023 |
|--|--|---|---|--|--|
| AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS | Assemblée générale du 28 avril 2023 (8 ^{ème} résolution) | 18 mois Expiration : 28 octobre 2024 | 10 % du capital | Article L. 22-10-62 du Code de commerce | Néant |
| AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFIN DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULLATION D'ACTIONS AUTO-DETENUES | Assemblée générale du 28 avril 2023 (9 ^{ème} résolution) | 18 mois Expiration : 28 octobre 2024 | 10% du capital par période de 24 mois | Article L. 22-10-62 du Code de commerce | Néant |
| DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES TITRES DE CAPITAL ET/OU DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION | Assemblée générale du 28 avril 2023 (10 ^{ème} résolution) | 26 mois Expiration : 28 juin 2025 | 100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises : 40.000.000 € | Articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91, L.228-92 et L. 228-93 du Code de commerce | Néant |
| DELEGATION DE COMPETENCE AU | Assemblée générale du | 26 mois | Montant nominal | Articles L.225-129, | Néant |

| Objet | Assemblée générale | Durée | Plafond | Base légale | Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2023 |
|--|--|--|--|---|--|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE, PAR VOIE D'OFFRES AU PUBLIC DES TITRES DE CAPITAL ET/OU DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION | 28 avril 2023 (11 ^{ème} résolution) | Expiration : 28 juin 2025 | maximum des augmentations de capital : 100.000 € Montant nominal maximum des valeurs mobilières émises : 40.000.000 € | L.225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L.228-91, L.228-92 et L. 228-93 du Code de commerce | |
| DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE, PAR VOIE D'OFFRES VISEES AU II DE L'ARTICLE L.411-2 DU CMF, DES ACTIONS ET/OU VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION | Assemblée générale du 28 avril 2023 (12 ^{ème} résolution) | 26 mois Expiration : 28 juin 2025 | Montant nominal maximum des augmentations de capital 100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières émises : 40.000.000 € | Articles L.225-129, L.225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L.228-91 et suivants du Code de commerce et L.411-2 du Code monétaire et financier | Néant |
| Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de | Assemblée générale du 28 avril 2023 (13 ^{ème} résolution) | 26 mois Expiration : 28 juin 2025 | 15 % de l'émission initiale | Articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce | Néant |

| Objet | Assemblée générale | Durée | Plafond | Base légale | Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2023 |
|--|--|--------------------------------------|---|--|---|
| l'émission | | | | | |
| Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport | Assemblée générale du 28 avril 2023 (15 ^{ème} résolution) | 26 mois Expiration : 28 juin 2025 | 100.000 euros | Articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce | Néant |
| Autorisation consentie au conseil d'administration aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce | Assemblée générale du 28 avril 2023 (16 ^{ème} résolution) | 38 mois Expiration : 28 juin 2026 | 10 % du capital | Articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce | Conseil d'administration du 4 septembre 2023 : examen et arrêté du plan Impact Player 7, et examen et arrêté de la liste des bénéficiaires. 384 actions gratuites ont été attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2023. |
| Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions réservées aux salariés de la Société et/ou de ses filiales | Assemblée générale du 28 avril 2023 (17 ^{ème} résolution) | 26 mois Expiration : 28 juin 2025 | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 20.000 euros | Articles L. 225-129, L.225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 225-138-1 | Néant |

Rapports des commissaires aux comptes

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital
de 1 200 000 €

Inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes attachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux Comptes de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
2, route de Langres
21490 Norges la Ville
Société par actions simplifiée
au capital de 38 112 €

Inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, attachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires aux
Comptes de Besançon Dijon

I 1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224 624,80 €

Siège social
28, rue de Châteaudun
75009 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

I EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 1000MERCIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.7 de l'annexe des comptes consolidés relatif à la reprise d'amortissements excédentaires, ceux-ci ayant été comptabilisés antérieurement à l'exercice 2022.

Comme indiqué dans cette note de l'annexe, cette correction d'erreur est constatée en produits exceptionnels et son incidence sur les capitaux propres consolidés à l'ouverture de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 680 milliers d'euros.

4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5.1 de l'annexe, intitulée « Chiffre d'affaires » expose, par activité, les règles et méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires et les faits générateurs retenus. Les options comptables relatives à l'activité RTB et aux achats programmatiques afférents y sont plus particulièrement exposées. Dans le cadre de notre appréciation des règles comptables appliquées par votre société, nous nous sommes assurés que ces notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

La note 4.2 de l'annexe, intitulée « Immobilisations incorporelles et corporelles » expose les critères d'activation des coûts de développement et les règles d'amortissement appliquées aux actifs utilisés. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des règles et conditions énoncées et de leur correcte application.

5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Isabelle Jadot

BM&A

11, rue de Laborde

75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital
de 1 200 000 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires
aux comptes attachée à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré

2, route de Langres

21490 Norges la Ville

Société par actions simplifiée
au capital de 38 112 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, attachée à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

I 1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224 624,80 €

Siège social

28, rue de Châteaudun

75009 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

I EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 1000MERCIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du [date du début de l'exercice] à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe relatif aux immobilisations financières de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de leur caractère approprié et de leur correcte application.
- La note 1.2 de l'annexe sur les faits marquants de l'exercice expose notamment les modalités de réalisation de l'opération de fusion-absorption de la SCI Châteaudun par la société, à date d'effet différé au 28 avril 2023. Cette information est complétée par la note 3.1 de l'annexe qui indique l'incidence de cette opération sur les valeurs des actifs immobilisés et par un commentaire portant sur le résultat exceptionnel présenté dans la note 4 de l'annexe qui mentionne une reprise d'amortissements excédentaires qui avaient été comptabilisés par la société absorbée antérieurement à l'exercice 2022, cette reprise étant constatée postérieurement à la date de réalisation de l'opération de fusion. Nous avons vérifié le caractère approprié des modalités de cette opération telles que décrites dans ces notes de l'annexe, examiné la cohérence du bilan d'apport définitif et validé sa comptabilisation ainsi que la pertinence de l'ajustement subséquent constaté postérieurement à la réalisation de l'opération.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes

BM&A



Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Isabelle Jadot

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 000 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, attachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
2, route de Langres
21490 Norges la Ville
Société par actions simplifiée
au capital de 38 112 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, attachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

I 1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224 624,80 €

Siège social
28, rue de Châteaudun
75009 Paris

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**I ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

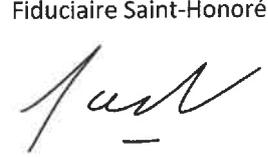
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes

BM&A

Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré

Isabelle Jadot

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 000 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, attachée à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Paris

Fiduciaire Saint-Honoré
2, route de Langres
21490 Norges la Ville
Société par actions simplifiée
au capital de 38 112 €

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, attachée à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

I 1000MERCIS

Société anonyme au capital de 224 624,80 €

Siège social
28, rue de Châteaudun
75009 Paris

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL

I ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2023

Résolution n°11

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DE CAPITAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – RESOLUTION N° 11

Mesdames, messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

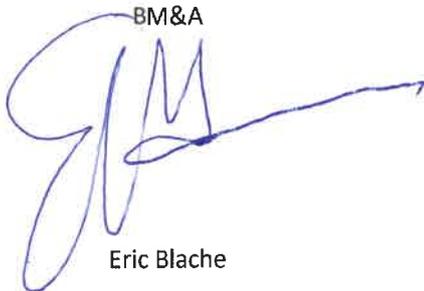
Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes

BM&A

Eric Blache

Fiduciaire Saint-Honoré



Isabelle Jadot